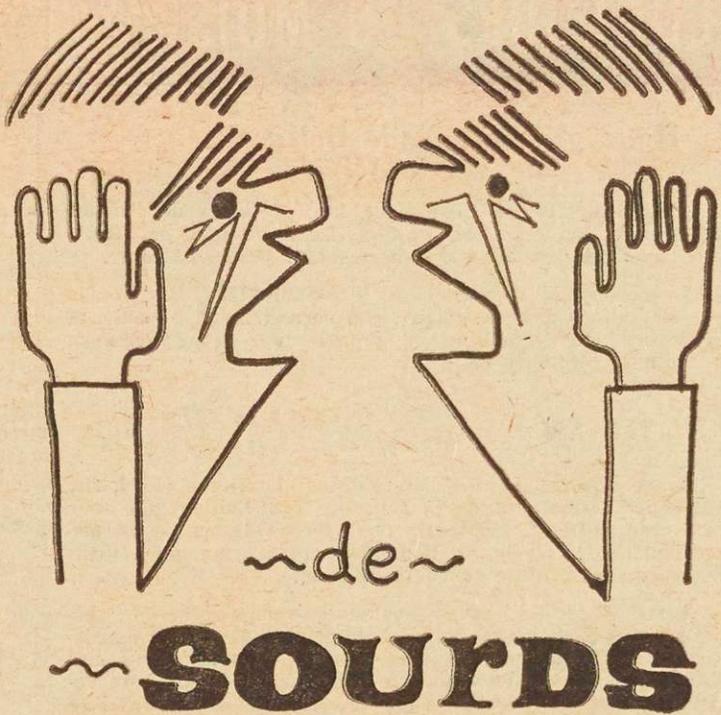


DIALOGUE



Voir en page 4 notre chronique "dialogue" (avec le journal de la F.T.Q.) sous le titre: Y a-t-il deux Roger Provost?

La CSN et la FTQ: opposition formelle au décret Tremblay

(VOIR PAGE 4)

À LIRE . . .

L'opinion des jeunes Page 3

Jean Marchand répond Page 5

Un cri de guerre Page 10

Interview With Marcel Pepin Page 12

LE TRAVAIL CSN

Vol. XXXVII — No 10

Ottawa, Ont., octobre 1961

Il faut démocratiser et décentraliser l'assistance sociale

Le Comité exécutif de la C.S.N. a récemment passé en revue l'actualité économique et politique et discuté de tous les sujets qui préoccupent actuellement le monde du travail. A l'issue de la réunion, le président général de la réunion, le président général de la Confédération des Syndicats Nationaux, M. Jean Marchand, a fait remettre à la presse une importante déclaration sur l'assistance sociale dans la province de Québec et les nombreuses difficultés survenues ces derniers temps dans l'application des lois d'assistance sociale.

"1°—Le Comité exécutif de la C.S.N. tient d'abord à rappeler que depuis très longtemps le gouvernement de la province de Québec avait établi un système de distribution des allocations d'assistance (assistance publique et, plus récemment, assistance chômage) qui s'appuyait très largement sur la collaboration des agences de service social. Comme on le sait, ces agences sont de deux catégories différentes. Certaines municipalités importantes ont mis sur pied un service de bien-être social, il s'agit donc dans ces cas, d'agences publiques. On compte également dans les milieux urbains, aussi bien que dans les milieux ruraux, un très grand nombre d'agences privées de service social.

"2°—Au début du mois d'août dernier, le Conseil central des oeuvres de Québec, dans un mémoire présenté au ministre de la Famille et du Bien-être social, avait suggéré que le gouvernement provincial se charge lui-même de la distribution des fonds d'assistance sociale, par l'intermédiaire de bureaux régionaux. M. Emilien Lafrance

avait à l'époque, manifesté son accord de principe à cette suggestion et laissé entendre que le gouvernement de la province se préparait à légiférer dans ce sens. On se souviendra que la C.S.N., par son comité exécutif, avait approuvé cette orientation. Il nous semble, en effet, que les oeuvres qui se consacrent au service social ne doivent pas être surchargées de besognes purement administratives. Cependant, les mesures prises par la suite par le gouvernement provincial devaient créer plus de problèmes qu'elles n'en voulaient régler.

"3°—Le 1er septembre dernier, un arrêté ministériel amenait un changement drastique et immédiat dans la politique de distribution des allocations sociales. A quelques jours d'avance, les agences de service social étaient priées de transférer la plupart de leurs dossiers aux bureaux de la Commission des allocations sociales. Cette décision a été prise par les autorités provinciales, sans que les mécanismes nécessaires aient été préalablement établis qui puissent assurer l'efficacité de

la mesure. A l'appui de notre affirmation, nous ne citerons qu'un cas.

Le Service du Bien-être social de la ville de Montréal groupe plus de 300 employés qui s'occupent de la distribution des allocations d'assistance à la population de la métropole. La décision du gouvernement provincial prétendait confier la majeure partie de la besogne accomplie jusqu'ici par ce service au bureau de Montréal du ministère du Bien-être social qui a à son emploi six personnes préposées aux allocations d'assistance.

Il semble que le gouvernement de la province a agi de façon hâtive parce que certains rapports lui ont été fournis à l'effet qu'il s'était glissé des négligences et des abus en diverses régions de la province quant aux sommes allouées à certains citoyens en matière d'assistance ou quant aux allocations accordées sans motif suffisant.

Dans le domaine de l'assistance sociale, administré par la province, aussi bien qu'en matière d'assurance-chômage, sous

la responsabilité du gouvernement fédéral, la C.S.N. a toujours prétendu que le gouvernement ne devait pas pénaliser l'immense majorité des citoyens qui se comporte honnêtement dans le but de réfréner les abus de quelques-uns. Nous croyons que le gouvernement dispose d'autres moyens pour empêcher les abus. Le mouvement ouvrier est d'ailleurs le premier à regretter ces abus et nous serons heureux de collaborer avec le gouvernement pour régler ce problème. Nous n'en continuons pas moins de croire que la réglementation générale ne doit pas être faite uniquement pour régler des cas d'exceptions.

"4°—Les agences sociales ne tardèrent pas à se plaindre au gouvernement provincial de ce chambardement trop rapide. Elles se firent, avec raison, les porte-parole de leurs clients: les nécessiteux.

L'hon. premier ministre, M. Jean Lesage, annonça donc, le 3 septembre, le contenu d'un arrêté ministériel adopté la veille, visant à retarder en partie l'application de la décision du gouvernement quant au transfert de responsabilités dont nous avons parlé. Le délai donné aux agences, qui était à l'origine de quelques jours, a ainsi été prolongé jusqu'au 1er janvier.

(Suite à la page 5)

Des syndicalistes de quatre continents se réuniront à Montréal en novembre

Le Bureau de Direction de la Confédération Internationale des Syndicats Chrétiens, se réunira à Montréal du 6 au 9 novembre 1961. C'est ce que vient d'annoncer M. Jean Marchand, président général de la C.S.N. Les assises qui s'ouvriront le 6 novembre marquent une date dans l'histoire syndicale au Canada car ce sera la première fois qu'une Confédération internationale de syndicats se réunira en notre pays. Les dirigeants de la C.I.S.C., au nombre d'une vingtaine, représentent des millions de travailleurs répartis sur chaque continent. Signalons en particulier la participation de M. Eugène Descamps, le jeune et dynamique secrétaire-général de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens, de M. A. Cool, président de la Confédération des Syndicats Chrétiens belges et celle du secrétaire général de la C.I.S.C., M. Auguste Vanistendael. Les autres participants, dont la liste sera bientôt communiquée aux journaux, sont originaires des Pays-Bas, de Suisse, du Vietnam, du Chili, du Congo.

LE TRAVAIL

ORGANE OFFICIEL
DE LA
CONFÉDÉRATION
DES SYNDICATS
NATIONAUX

Paraît tous les mois

Directeur
JEAN-PAUL LEFEBVRE

Bureaux: 1,001, rue St-Denis,
Montréal • Victor 4-2531

Abonnement un an, \$1.50

Publié par la Confédération des
Syndicats nationaux (C.S.N.)
et imprimé par "LE DROIT",
375, rue Rideau, Ottawa, Ont.

4^e IMPRIMERIE

Autorisé comme envoi postal
de la deuxième classe
Ministère des Postes, Ottawa

LES VEDETTES DU MOIS



M. Jean-Baptiste Lemoine, qui
présidait ces jours derniers le
Congrès annuel de l'Union catho-
lique des cultivateurs.



M. Léopold Garant, réélu récem-
ment à la présidence de la Cor-
poration des institutrices et ins-
titutrices catholiques du Québec.



M. Roland Martel, nouveau direc-
teur adjoint du Service d'éduca-
tion de la C.S.N.

LE MOIS

SUR DEUX COLONNES

Vingt-trois mois de piquetage:

Une grand-mère de 52 ans de Salmon Arm., C.B., a fait la grève pendant vingt-trois mois, huit heures par jour, cinq jours par semaine. Avec deux de ses collègues, elle fit du piquetage devant le grand magasin qui refusait de leur donner un salaire plus élevé. La neige et le froid les empêchèrent de continuer. Mais le secrétaire de leur syndicat déclara que la lutte se continuera à l'aide de pamphlets et de brochures.

Fait unique dans la vie municipale de Montréal:

Pour la première fois dans la vie municipale de Montréal, le Comité exécutif a dénoncé la convention collective de travail qui unit la ville à la Fraternité des policiers de Montréal. La Fraternité avait posé un geste identique auparavant. Les deux parties apporteront des modifications profondes à leurs projets de contrat respectif. Ce sera également la première fois que la ville préparera une contre-proposition à la veille d'un renouvellement d'un contrat de travail et ceci pour tous ses services.

Jacques-Cartier:

Sans exiger de référendum, les contribuables de cette localité ont approuvé un règlement autorisant la ville à créer un fonds industriel de \$1 million. Grâce à cette réserve, on espère attirer les industries à Jacques-Cartier.

Commerce et alimentation:

Le Board of Trade de Montréal s'oppose à la convention collective qui doit entrer en vigueur en octobre dans le secteur du commerce et de l'alimentation. Par le truchement d'un décret-loi, la convention se trouverait à réglementer les heures de fermeture de l'ensemble des magasins d'alimentation de la région métropolitaine. Dans une lettre au ministre, le Board of Trade se plaint que les épicerie et les magasins à rayons n'ont pas été consultés à ce sujet. La C.S.N. et la F.T.Q. se sont opposées à la mise en vigueur de ce décret comme on le mentionne dans une autre colonne.

Création d'un comité sur l'assistance publique:

L'hon. Emilien Lafrance convoquera sous peu à Québec, une assemblée générale des agences sociales et des organismes municipaux qui collaborent avec le ministère de la Famille et du Bien-être social pour la distribution de l'assistance publique et de l'assistance-chômage. Cette réunion générale fait suite à une crise de visites faites par le directeur des Services d'assistance sociale et ses adjoints dans la plupart des centres affectés par le chômage.

Hésitation de la SCHL à financer de nouveaux logements:

La Société centrale d'hypothèques et de logement ayant trop de logements disponibles dans la région de Montréal, l'administration municipale semble éprouver quelques difficultés dans la réalisation de ses projets de rénovation urbaine et de construction de logements à prix modique. La SCHL hésiterait à financer de nouveaux projets de logements parce qu'elle aurait actuellement plusieurs centaines de logements de libres.

Grève générale dans les chantiers de la construction:

Une grève générale touchant les dix-huit principaux chantiers de la région de Montréal, c'est-à-dire les 30,000 membres des dix-sept métiers de la construction a été déclenchée. Un piqueteur qui travaille dans l'industrie depuis une vingtaine d'années a déclaré: "Nous voulons des conditions de travail plus humaines, nous voulons un plan de pension, un plan d'assurance-maladie, des congés payés comme tout le monde."

Les foyers canadiens achètent aux "supermarchés":

Une enquête faite chez les consommateurs canadiens dans 74 villes du pays, de Saint-Jean (Terre-Neuve) à Victoria, enquête sous les auspices de l'Association des éditeurs de quotidiens du Canada a révélé que la plupart des familles canadiennes font leur marché dans les grands centres d'alimentation qui sont le cauchemar des petits épiciers. Il découle que 75% se rendent aux supermarchés et que 25% des achats vont aux épiciers indépendants.

Nouvelle-Zélande:

Le parlement de la Nouvelle-Zélande a voté une loi abolissant la peine de mort pour les meurtres. Neuf membres de l'Opposition ont appuyé le gouvernement lui donnant 41 voix contre 31.

Arrêt de travail à la Murray Hill:

Environ 150 des 200 employés de la compagnie Murray Hill Limousine Service ont décidé d'un arrêt de travail à la suite de huit congédiements de chauffeurs de limousines.

Nouveau contrat de travail dans les papeteries:

La Canadian International Paper Company et la New Brunswick International Paper Company ont signé une nouvelle convention collective de travail d'une durée de deux ans avec les 6,000 employés

CONCOURS DU MOIS



Notre gagnante: Mlle Hélène Paquet, de Thetford Mines

C'est Mlle Hélène Paquet, de la Fédération de l'Industrie minière, qui cette fois s'est mérité notre prix de \$10.00. Un chèque lui sera adressé dans les tout prochains jours.

La réponse à trouver était: STENO-DACTYLO. Toutes nos félicitations à ceux qui avaient correctement répondu et à qui nous nous permettons de rappeler que la persévérance est toujours récompensée.

UNE BONNE NOUVELLE

Grâce à la collaboration des Editions ouvrières (1575, rue St-Denis, Montréal) et de la Librairie des Editions du Jour (3411, rue St-Denis, Montréal) nous serons désormais en mesure d'offrir trois prix, au lieu d'un seul, à ceux qui veulent bien participer à notre concours mensuel.

Parmi toutes les bonnes réponses que nous recevons, chaque mois, nous choisirons un premier prix de \$10.00, un deuxième prix constitué par les cinq derniers volumes parus aux Editions du jour et un troisième prix constitué par deux volumes traitant des problèmes du travail ou de la vie ouvrière et offerts par les Editions ouvrières.

Le mois prochain, pour votre bibliothèque, vous pourrez gagner:

Les fous crient au secours (Jean-Charles Pagé)

L'encyclique "Mater et Magistra" (S. S. Jean XXIII)

Un monde fou (150 caricatures de Berthio)

En pleine forme (Alphonse Gagnon)

Les doléances du Notaire Poupard (Carl Dubuc)

des éditions du Jour

Maman Jones

et Regards neufs sur le cinéma

des éditions Ouvrières

Concours T 6

Combien d'ouvriers la nouvelle convention de travail intervenue entre les salariés et les compagnies Canadian International Paper et New Brunswick Intern. Paper Co. couvre-t-elle? —,000

Quelle est l'augmentation immédiate horaire accordée par cette convention de travail? — cents.

Quelle est la racine carrée de 324? —

De quelle durée est la nouvelle convention collective dans les papeteries? — ans

Quand la C.S.N. proposera-t-elle l'établissement d'un programme d'assurance-santé? —96—

Combien de jeunes travailleurs de 14 à 24 ans le Canada comptait-il en janvier 1961? 1,29—,000

Quel est le nombre de jeunes qui ont répondu à l'enquête de la J.O.C.? —,44

A la compagnie Murray Hill, il y a 150 travailleurs en grève sur —0

Quand débuta la rencontre annuelle des écrivains canadiens-français? 2— septembre 1961

Quel est le nombre de jeunes qui ont abandonné l'école cette année? 3—0,000

Quel est le périmètre, en pieds, d'un carré qui a un côté de 54 pouces? — pieds

REponse: Celui qui vend ou fabrique des objets de fer blanc.

de ces deux entreprises aux usines de Québec, de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick. Le contrat comporte une hausse horaire de salaire de 5 cents avec effet rétroactif et une autre de 5 cents pour la deuxième année.

Granby:

A moins que le gouvernement provincial n'augmente ses octrois, la Commission scolaire catholique de Granby fera face à un sérieux problème financier qui se soldera par un déficit record impressionnant et tout probablement une augmentation substantielle des taxes.

L'OPINION DES JEUNES



La gratuité ne suffit pas

Le problème de la jeunesse travailleuse est sans aucun doute celui qui doit être résolu le plus tôt possible. L'avenir et l'économie du pays l'exigent. Il est inadmissible que nous restions là impassibles et indifférents au sort de toute la jeunesse canadienne et surtout de la jeunesse canadienne-française.

Il est absolument nécessaire de déployer tous nos efforts pour que le problème professionnel des jeunes soit résolu, car il va devenir de plus en plus difficile pour ceux qui n'ont pas été préparés adéquatement à la vie du travail, de réussir leur vie professionnelle et leur vie tout court. L'on sait qu'actuellement l'industrie est de plus en plus exigeante au point de vue académique et nul n'ignore la relation qui existe entre l'instruction et le chômage. C'est malheureux, "mais c'est comme ça". On ne peut faire abstraction de cette relation quand on se préoccupe de ce problème du chômage. Il reste un fait indéniable, c'est que celui qui n'aura pas une instruction suffisante ne pourra plus se trouver de l'ouvrage, comme on dit, tout sera fermé pour lui, parce qu'il ne pourra pas remplir la tâche assignée.

Les nouvelles machines, les nouvelles techniques de production, l'automatisation exigent une instruction plus poussée que celle de nos parents. Pour réussir, à l'avenir, il sera nécessaire de posséder des connaissances beaucoup plus étendues que celles que possédaient nos parents. Ou bien, il faudra se contenter de remplir un rôle de très peu d'importance et très peu rémunérateur. Et je ne connais personne qui se contenterait d'un rôle comme celui-là. A moins évidemment qu'on ne puisse faire autrement. Et, aujourd'hui, avec toutes les facilités existantes au point de vue éducation, pour les jeunes, cet aspect du problème, pour certains, semble réglé, résolu, du fait que la dernière session provinciale a voté la "gratuité scolaire" et de ce fait le problème de la fréquentation scolaire se trouve résolu.

Un jugement de cette nature serait simpliste et démontrerait tout simplement notre ignorance des faits. Car, cette année même, à la fin de l'année scolaire, il y a eu tout près de 350,000 jeunes qui ont abandonné l'école et ce malgré cette "gratuité scolaire". Il est évident que cette législation va opérer un changement dans l'attitude des jeunes, mais de là à changer complètement la tradition établie, j'en doute. Il faut bien se rendre compte que le problème se situe à un niveau beaucoup plus élevé que la gratuité. Que cette gratuité aide, c'est certain. Que plus d'argent aide, c'est encore vrai. Mais que cela, seul, résolve le problème, c'est faux. Que ces 350,000 jeunes aient quitté l'école est une preuve que cela ne répons pas le problème de la fréquentation scolaire. Et ces milliers de jeunes sont venus grossir l'effectif ouvrier canadien. Étaient-ils préparés à leur vie de travail ?

Jeune travailleuse prends ta place !

Une enquête de la J.O.C. auprès de 1,444 jeunes travailleurs et jeunes travailleuses a permis de constater la passivité des jeunes dans le milieu de travail. De qui dépend cet état de chose? Les jeunes vous répondront que les organisations ouvrières en sont responsables et malheureusement ils n'ont pas tout à fait tort. Mais les syndicalistes vous diront que les jeunes travailleurs ne vont pas aux assemblées, et c'est encore vrai.

Alors qui est responsable d'après vous? Nous étudierons cette question en regard des jeunes travailleuses.

Lors d'une rencontre avec un groupe de jocistes, une jeune travailleuse me posait cette question: "Pourquoi le syndicat n'essaie-t-il pas d'éduquer les

Combien sont-ils ?

En janvier 1961, le Canada comptait 1,291,000 jeunes de l'effectif ouvrier dont l'âge variait entre 14 et 24 ans.

On en comptait 493,000 de 14 à 19 ans et 798,000 de 20 à 24 ans. Le Québec en fournissait, pour sa part, 467,000 et l'Ontario, 451,000. Or, dans ce nombre, il ne faut pas perdre de vue ceux qui ont abandonné les études très jeunes. Ceux de 14 à 19 ans, au nombre de 493,000, ont sûrement subi une période de chômage depuis ce temps et en connaîtront évidemment une autre cet hiver.

Il ne faut pas perdre de vue, non plus, que chaque année, des milliers de jeunes surgissent sur le marché du travail et dans l'état actuel de l'économie canadienne, il est impossible qu'il y ait des débouchés pour tous. Il va sans dire que le chômage va frapper un grand nombre de jeunes travailleurs. Ils seront chômeurs avec tout ce que cela comporte d'atteinte à la dignité d'homme.

Pour tous ces jeunes dans diverses municipalités, il y aura des cours organisés pour étendre leurs connaissances et parfaire leur éducation professionnelle.

Orientation

Radio-Canada présentera une série de 40 émissions à partir du 7 octobre sur l'orientation des jeunes face au problème du chômage, dans le cadre de la série "Orientation" qui a pour but de montrer les métiers et les professions qui peuvent les accueillir. Cette série de programmes traitera des aspects de chaque métier et profession envisagés. Ceci permettra du moins, aux jeunes, de montrer ce qu'est tel métier, telle profession, les exigences académiques, les débouchés possibles, les normes de santé, etc.

Mais est-ce que cela va apporter un remède au problème du chômage, au problème de l'abandon de l'école? Je concevrais une série d'émissions de ce genre s'adressant à des jeunes qui quitteraient l'école et non pas à des jeunes qui sont déjà dans la vie de travail et qui sont peut-être en apprentissage. De toute manière, cela peut rendre service. Espérons-le!

Mais tout cela, on le sait bien, n'est envisagé que comme une aide à ceux qui désireraient donner une orientation nouvelle à leur vie. L'on sait aussi tout l'effort que cela exige. C'est évident qu'une personne peut résoudre son problème, mais cela ne veut pas dire que chacun puisse le faire.

Ce qui est nécessaire, ce sont des solutions. Il semble que les pouvoirs publics craignent d'appliquer des solutions qui obligeraient de reviser les structures économiques existantes. Est-ce qu'il faudra sacrifier à ces conceptions de la haute finance le bien-être des travailleurs? Ou bien aurons-nous le courage d'aller jusqu'au bout dans les solutions qui s'imposent?

C. HENRI.

filles sur tout ce qui touche la question ouvrière?". Alors je lui demandai de me donner un autre moyen que celui des assemblées puisque les jeunes travailleuses n'y vont pas. Durant les heures de travail ce n'est pas possible et après la journée chacune a sa vie, ses occupations, il est impossible de rejoindre la majorité, c'est seulement le petit nombre qui peut être atteint.

Une autre difficulté se présente dans les syndicats où ce sont les hommes qui dirigent la destinée du mouvement. Il est difficile pour eux de contacter les jeunes travailleuses, d'abord parce qu'ils ne connaissent pas leurs problèmes et de ce fait ne peuvent les comprendre, mais aussi et surtout parce qu'ils ont des devoirs familiaux et seraient mal vus de faire ces rencontres.

C'est leur opinion et l'on ne peut les en blâmer. Il faut admettre que cela rend difficile aux jeunes travailleuses timides et indécises la possibilité de s'exprimer.

Les assemblées

Une jeune travailleuse est invitée à une soirée, elle ne s'y rend pas. A ce moment-là, peut-elle accuser quelqu'un de ne pas vouloir lui faire plaisir? La même chose pour une jeune fille invitée à une assemblée syndicale. Si pour elle s'amuser, rester à la maison à regarder la T.V. est plus important que l'amélioration de ses conditions de travail, de son salaire, de ses relations avec ses patrons, de son épanouissement dans son milieu de travail, qui est responsable de sa passivité?

Les militants syndicaux furent saisis de ce problème et admirent, avec raison d'ailleurs, que sans la participation active de tous les éléments du syndicat, le syndicalisme perd de son efficacité.

Le mouvement ouvrier a besoin que toutes les jeunes travailleuses participent à la vie syndicale non seulement pour assurer la relève, mais aussi pour régler les problèmes de la jeunesse travailleuse et la protéger contre les abus patronaux.

Les exploitées

Tant et aussi longtemps que la jeune travailleuse demeurera inerte devant le sort qui lui est fait, il ne se fera aucun changement sensible dans ses conditions de travail. Le salaire moindre et souvent injuste pour le travail accompli, identique à celui de son compagnon, les poids trop lourds à porter pour sa capacité physique, les places les moins enviables parce que sans avancement et mal payées lui seront toujours réservés.

Pour empêcher qu'une telle situation continue d'exister, jeune travailleuse, tu te dois de t'intégrer dans ton milieu de travail et pour ce faire l'occuper de ton syndicat.

Pour s'excuser de leur inertie, les jeunes filles disent qu'elles sont gênées de parler aux assemblées lorsqu'elles y vont, je les comprends, mais jusqu'à un certain point seulement. Si elles se disaient qu'elles tiennent dans leurs mains leur sort et celui de la jeunesse ouvrière, que personne autant qu'elles ne connaît ses besoins, à ce moment là elles n'auraient plus raison d'être timides.

Dans une période de chômage, la jeune travailleuse ne doit pas se sentir lésée. Elle croit injuste de perdre son emploi la première, même si ce n'est que temporaire. Il est cependant beaucoup plus juste de protéger du chômage ses compagnes ayant plus d'années de service. A quoi servirait-il de rester dans la même industrie, si on a pas un minimum de garantie de pouvoir y travailler le plus longtemps possible.

Un autre phénomène peut expliquer le chômage des jeunes et on semble l'ignorer. Les jeunes travailleuses sont instables, changent de milieu très souvent, peut-être parce qu'elles sont mal payées, c'est possible, il n'en reste pas moins qu'un grand nombre d'entre elles quittent le travail volontairement.

En conclusion

Il est injuste de jeter tout le blâme, sur la jeunesse ou sur les organisations ouvrières. Chacun doit prendre sa part de responsabilités dans cette affaire. Une critique constructive a toujours sa place, tandis qu'une critique pure et simple ne mène nulle part.

La jeune travailleuse doit assister aux assemblées auxquelles elle est convoquée, ainsi qu'aux journées d'étude qui lui feront connaître davantage son syndicat, ses activités, son but, le devoir des officiers, etc...

Elle doit prendre ses responsabilités afin que ses conditions de travail telles que: à travail égal, salaire égal soit mises dans les conventions collectives. Elle doit s'informer de ce qui peut être fait, avant de formuler des griefs, qui dépendent d'elle en grande partie.

Elle doit étudier les moyens à prendre pour être active aux assemblées. Les militants syndicaux doivent pour leur part: Accepter l'opinion des jeunes. Essayer de les comprendre et de les aider. Leur fournir l'occasion de prendre des charges syndicales. Ainsi, tous ensemble, en amis, nous pourrions réaliser le but que nous avons tous, soit la promotion de la classe ouvrière sans exception d'âge, de sexe.

Raymonde LAURIN.

UN DIALOGUE DE SOURDS

Y a-t-il deux Roger Provost ?

Nous craignons fort qu'un rédacteur du journal *Le Monde Ouvrier* soit, depuis quel- que temps, la proie d'une idée fixe: déblatérer contre la CSN et lui imputer tous les péchés d'Israël. Nous invitons le directeur du journal de la FTQ, M. Roger Provost, à dire carrément s'il approuve le développement de cette étrange maladie ou s'il entend s'assu- rer que son journal suive plutôt la ligne de ses propres attitudes, comme porte-parole officiel de la FTQ.

Il y a quelques jours, nous avons pu voir le président gé- néral de la CSN, M. Jean Mar- chand, et le porte-parole de la FTQ, M. Roger Provost, discuter du problème de l'unité syndicale sur le réseau français de télévi- sion de Radio-Canada (Tribune Libre, 9 octobre 1961). Monsieur Marchand a rappelé en termes clairs et catégoriques la position de la CSN: unité dans la liberté. Depuis 1956, soit depuis le dé- but des pourparlers d'unité syn- dicale, la CSN n'a cessé d'affir- mer qu'elle était favorable à l'unité d'action du mouvement ouvrier au Canada, mais qu'elle croyait fermement qu'en aucune circonstance, les travailleurs ne devraient être privés du libre choix de leur syndicat. Cette li-

berté pour les travailleurs de décider d'eux-mêmes de leur al- légeance syndicale, nous apparaît comme un droit absolu.

A aucun moment de l'émission Tribune Libre, le président Ro- ger Provost n'a mis en doute le principe que nous venons de rappeler. Tout en souhaitant que la CSN s'intègre au Congrès du Travail du Canada, il n'a pas proposé que la juridiction des unions soit intouchable et défi- nitive. Il a, au contraire, préten- du que la constitution du Con- grès du Travail du Canada four- nissait aux travailleurs de ses unions affiliées un moyen effica- ce pour passer d'une union à l'autre, s'ils le jugeaient à pro- pos.

Pourquoi alors le journal de

la FTQ semble-t-il faire un cri- me en soi des conflits d'allégean- ce syndicale qui opposent, à l'oc- casion, des syndicats de la CSN à l'un ou l'autre des syndicats affiliés à la FTQ? La dernière livraison du journal *Le Monde Ouvrier* consacre toute sa pre- mière page à une attaque viru- lente contre la CSN. On y met en évidence une déclaration d'un représentant du CTC, le citoyen Victor Trudeau, qui "qualifie d'agressions aussi futiles que coûteuses les "soi-disant raids li- bérateurs" de la CSN". "M. Tru- deau s'est demandé pendant com- bien de temps les organisateurs de M. Jean Marchand vont conti- nuer ainsi à dilapider inutilement les faibles ressources du mouvement syndical dans des

luttés qui ne peuvent profiter qu'au patronat."

Que doit-on penser de l'honné- teté intellectuelle d'un journal qui traite la CSN comme un agresseur, s'attribue le rôle de défenseur de l'opprimé et veut faire croire à ses quelques mil- liers de lecteurs que les unions de la FTQ sont opposées, en prin- cipe et en fait, aux changements d'allégeance syndicale?

La CSN n'acceptera pas indé- finiment de participer à ce dia- logue de sourds. Si M. Provost, directeur du *Monde Ouvrier*, continue d'être en contradiction flagrante avec les déclarations aimables de M. Provost, prési- dent de la FTQ, nous devrons rouvrir certains dossiers.

Pour aujourd'hui, prenons no- te d'un "raid" que les "puccelles" de la FTQ tentent actuellement contre un syndicat affilié à la CSN, à Shawinigan.

En date du 30 septembre 1961, le Syndicat international des travailleurs des industries pétro- lières, chimiques et atomiques (CTC-FTQ) adressait à nos mem- bres de Shawinigan une circulai- re dans laquelle on tentait de décrire la CSN comme une orga- nisation faible, dépourvue de res- sources et incapable de défendre efficacement les travailleurs.

Nous connaissons bien cette ren- gaine. Malheureusement pour les propagandistes de l'Union in- ternationale, les faits contredi- sent radicalement leurs préten- tions. En effet, quel observateur objectif pourra nier que les plus grandes batailles syndicales dans la province ont été faites par la CSN?

Par ailleurs, on aura une idée de la supposée puissance invin- cible du Syndicat International des Travailleurs des Industries pétrolières... (communément ap- pelé Oilworkers), si l'on se sou- vient qu'il y a quelques semai- nes ce syndicat signait une con- vention collective avec la Com- pagnie Atlas Asbestos, de Mont- réal, prévoyant un salaire de ba- se de plus de 35c inférieur à ce- lui des syndiqués de la CSN qui travaillent à l'usine de la Johns' Manville, d'Asbestos.

Un autre dossier qu'il serait intéressant de rouvrir concerne l'attitude des oilworkers dans les négociations avec la Compagnie CIL. Si la CSN décide de publier tous les faits concernant ces né- gociations, les propagandistes des "puissantes" unions interna- tionales en seront quittes pour ravalier quelques-uns de leurs prétentieux qualificatifs.

LE TRAVAIL

Opposition au décret Tremblay

MONTREAL — La Fédéra- tion des travailleurs du Québec et la Confédération des syndicats nationaux s'opposent formelle- ment à l'octroi d'un décret, par le ministre du Travail, M. René Hamel, à un affilié de la Fédéra- tion canadienne des associations indépendantes qu'elles considè- rent comme un "syndicat de bou- tique".

MM. Provost et Marchand ont demandé à M. Hamel de recevoir une délégation syndicale des deux centrales dès qu'il aura été saisi du rapport de l'enquêteur

du ministère du Travail dans cette affaire, M. Evariste Bernier.

Les présidents de la CSN et de la FTQ sont d'avis que le pro- jet de décret, moussé vigoureuse- ment par le patronat, n'est qu'une façon détournée pour les épiciers d'obtenir une réglementation des heures de fermeture des maga- sins. Ils entendaient proposer au ministre du Travail des mesures visant à assurer autrement une semaine de travail normale aux employés du commerce de l'ali- mentation.

La Confédération des Syndicats nationaux proposera l'établissement d'un programme d'assurance-santé

Le Comité exécutif de la Confédération des Syndicats Nationaux a décidé aujourd'hui des recommandations fondamentales que fera cette centrale syndicale lorsqu'elle comparaitra, au début de l'an- née 1962, devant la Commis- sion royale d'enquête sur la Santé.

Conformément à la position déjà prise par ses congrès gé- néraux, où plus de 500 syndi- cats locaux sont représentés, la C.S.N. demandera l'institu- tion immédiate d'un program- me fédéral-provincial d'assu- rance-santé. Son mémoire in- sistera pour que tous les ci- toyens soient protégés par ce programme. La C.S.N. croit que le patient doit, en toute circonstance, conserver le choix de son médecin, mais elle demandera que les méde- cins qui participeront au pro- gramme s'assurent mis sur pied par entente fédérale-pro- vinciale, et administré par les provinces, n'aient pas la pos- sibilité de demander un "sup- plément" à leurs patients, quel que soit l'état de fortune

de ces derniers. Il va de soi que les associations profes- sionnelles médicales devraient être consultées pour la fixa- tion des honoraires profes- sionnels prévus par le plan. Le plan devrait être assez sou- ple pour prévoir les cas spé- ciaux et éliminer toute justi- fication pour réclamer un paiement direct du client.

Le secrétaire général de la C.S.N., M. Marcel Pepin, an- nonce en outre que le Comité exécutif de la Confédération a décidé d'entreprendre des démarches auprès du mouve- ment syndical agricole et du mouvement coopératif quant à la possibilité que ces grou- pements joignent leurs efforts à ceux de la C.S.N. pour sou- mettre un mémoire conjoint à la Commission royale d'enquête sur la Santé. On se souvien- dra qu'il y a quelque temps, les mêmes organisations s'é- taient groupées pour soumet- tre au gouvernement de la province un mémoire concer- nant l'assurance hospitalisa- tion.

LE DESSUS DU PANIER

Encore le salaire unique.

La Fédération du Textile (C.S.N.) condamne l'attitude de la compagnie Belding Corticelli qui refuse d'accorder à ses employés de Way's Mill, les mêmes salaires qu'à ses ouvriers de Coaticook. Les travailleurs de Way's Mill se sont mis en grève depuis le 5 septembre 1961 et la compagnie a fait établir quelques microphones sur les lignes de piquetage pour "connaître leur point de vue". Peut-être serait-il plus simple de négocier de bonne foi.

Syndicalisme, oui — Favoritisme, non !

150 travailleurs de la région de Sorel manifestaient dernière- ment leur intention de trouver du travail dans leur région. Ces ouvriers spécialisés demandent aux unions internationales des mé- tiers de la construction de leur accorder la priorité de l'emploi dans les chantiers avoisinants. Les travailleurs s'opposent à ce que la compagnie choisisse elle-même le syndicat qui représentera ses employés avant même que le chantier soit ouvert...

On marque le pas à Ste-Anne de la Pocatière.

Une deuxième séance de conciliation s'est tenue sous la prési- dence de M. G. Charbonneau, conciliateur du ministère du Travail, le 26 septembre, pour tenter d'en arriver à un accord entre les 80 employés des trois institutions d'enseignement à Ste-Anne: le sémi- naire, l'École d'agriculture et le couvent des Soeurs de la Charité, et les autorités de ces établissements. On tente d'obtenir pour ces employés, la signature d'une première convention collective de tra- vail depuis le mois d'avril dernier. Les employés masculins ga- gnent, en moyenne, de \$38 à \$40 par semaine et les employés fémi- nins, de \$12 à \$15.

En marge de la grève chez Guilbeault:

Le syndicat des camionneurs s'est dit prêt à reprendre les séances d'arbitrage dans le cas de la grève qui dure depuis la mi- mai à la compagnie de transport Guilbeault Inc. Le représentant des grévistes a précisé en réponse à une affirmation du président de la compagnie que le conflit ne se situait pas entre les grévistes et les "nouveaux employés", mais bien entre le syndicat et la com- pagnie. Il a aussi nié une affirmation à l'effet que le syndicat des employés de la compagnie était découragé. On sait que la compa- gnie a tenté d'obtenir la décertification.

Requête en reconnaissance dans la chaussure:

La Fédération des employés de commerce et de bureau (C.S.N.) a transmis à la Commission des relations ouvrières treize requêtes en reconnaissance syndicale, visant les employés de 84 magasins de chaussures de la région de Montréal. C'est l'aboutissement d'une vaste campagne d'organisation dans ce secteur.

L'écrivain et l'ouvrier

Lors de la Ve rencontre an- nuelle des écrivains, tenue à St- Sauveur, les 29 et 30 septembre 1961, on avait demandé à M. Fernand Jolicoeur, directeur du Ser- vice d'Éducation de la CSN d'ex- pliquer comment l'ouvrier voyait l'écrivain.

"Pendant longtemps, on a tout fait pour laisser croire aux tra- vailleurs que la culture était la chasse gardée des gens instruits, des diplômés qui ont passé des examens. Il ne faut donc pas en vouloir aux ouvriers d'avoir cette conception de la culture et des écrivains. Toute une longue his- toire l'explique. Le régime éco- nomique des derniers siècles a converti l'ouvrier en robot, lui a refusé le droit de penser, de discuter, de prendre des initiati- ves, des responsabilités sociales et politiques.

Dans son monde cependant, l'ouvrier a vu poindre des lueurs d'espoir le mouvement d'éduca- tion ouvrière lui a redonné con- fiance en lui-même et lui a aidé à se servir de moyens de culture qui correspondent davantage à sa nature.

Comment l'écrivain peut-il se rapprocher de la classe ouvrière, des hommes? C'est en vivant avec eux, en les écoutant, en partageant leurs joies et leurs misères, en devinant leurs aspira- tions. Ce qui compte c'est que l'écrivain connaisse l'homme tel qu'il est, pour qu'il puisse refléter ses sentiments, ou subli- mer ses actes, ou souligner ses travers.

"Il n'y a pas d'opposition en- tre culture et vie sociale et les ouvriers perçoivent intensément cette nécessité de faire coïncider la pensée avec l'action pour déve- lopper une culture réelle, hu- maine."

"Le rôle des écrivains d'au- jourd'hui c'est d'être des édu- cateurs d'adultes, à leur façon, des gens qui non pas guident les hommes par la main, comme des enfants, mais les aident à pen- ser par eux-mêmes, à se libérer de la tutelle des autres, même des écrivains."



M. Raymond Gagnon à qui le Comité exécutif de la C.S.N. confiait récemment la direction de toutes les activités syndicales sur la Côte Nord. M. Gagnon habite Hauterive, où se trouve aussi situé le bureau de la C.S.N. pour la région.

Jean Marchand répond à Claude Beaubien

Et distingue les intérêts des principes...

Il n'est pas surprenant que M. Claude Beaubien, président de la Chambre de commerce se porte à la défense de l'entreprise privée dans le domaine hydro-électrique. La compagnie dont il est le vice-président (l'Aluminum Company of Canada) possède plusieurs pouvoirs hydro-électriques et M. Beaubien a vaillamment décidé de se porter à la défense de ses propres intérêts. Ce qui est moins compréhensible, est que la Chambre de commerce ait entériné les propos de M. Beaubien.

Les arguments qu'il utilise n'impressionneront heureusement

pas beaucoup de gens. Les millions que les entreprises privées d'utilité publique versent à l'Etat sous forme de taxes ne feront jamais oublier les millions supplémentaires que l'Etat perd sous forme de profits encaissés par les compagnies.

M. Beaubien veut se montrer bon prince. Il affirme que l'entreprise publique peut rendre des services en distribuant l'énergie électrique dans les régions où l'entreprise privée ne peut le faire avec profit. Cela lui permettra sans doute d'affirmer ultérieurement que les entreprises d'Etat ne sont ni rentables, ni efficaces.

L'argumentation est trop grossière pour qu'on s'y laisse prendre. D'ailleurs c'est un vieux truc qu'on a utilisé dans le cas des chemins de fer et des compagnies de transport aérien. On concède les routes les moins payantes à l'entreprise d'Etat et on abandonne à l'entreprise privée les secteurs les plus rémunérateurs.

S'il y a un domaine où l'Etat provincial doit intervenir, c'est bien celui de l'industrie hydro-électrique. Il s'agit là d'une richesse naturelle qui peut facilement être exploitée par la communauté nationale au profit de la population. C'est en exploitant

rationnellement et économiquement nos pouvoirs hydrauliques que nous pourrions réaliser une certaine planification économique et exercer une certaine influence sur le développement industriel de notre province. Pour y parvenir, l'Etat québécois doit exercer un contrôle rigoureux sur l'exploitation de nos ressources hydrauliques. Le meilleur contrôle est que l'Hydro-Québec, société d'Etat, étende de plus en plus son activité et envahisse même les champs qui ont été concédés à l'entreprise privée.

Jean MARCHAND

Il faut démocratiser

(Suite de la page 1)

En annonçant cette décision, le premier ministre communique également une nouvelle échelle pour les secours accordés en vertu de la loi d'assistance chômage. Nous avons appris de bonne source, que ces modifications visent à faire réaliser au trésor provincial, une économie de quelque vingt millions. La C.S.N. ne saurait admettre que l'on diminue les allocations aux chômeurs, augmentant ainsi leur misère en réduisant en même temps le pouvoir d'achat, si nécessaire à la relance de notre économie.

La C.S.N. demande au gouvernement provincial de revenir aux anciens tarifs d'assistance chômage et au mode traditionnel de distribution des fonds d'assistance jusqu'au jour où une étude approfondie aura permis d'établir une politique qui soit vraiment fondée sur la réa-

lité. Cette recommandation semble d'ailleurs le voeu unanime de tous ceux qui s'intéressent à l'assistance sociale.

5°—Ce retour au statu quo s'impose d'autant plus que le ministre de la Famille et du Bien-être social, l'hon. Emilien Lafrance, annonçait récemment la formation imminente d'un comité consultatif qui verra à conseiller le gouvernement en matière d'assistance sociale. Il nous apparaîtrait inacceptable que ce comité soit mis devant un fait accompli. Par ailleurs, c'est avec grand plaisir que la C.S.N. offre au ministre de la Famille et du Bien-être social et au gouvernement de la province, son entière collaboration dans l'étude et la solution des problèmes concernant l'assistance sociale.

6°—Pour assurer l'efficacité maximum des mesures d'assistance, la C.S.N. croit que l'Etat provincial devrait éventuellement:

a) établir lui-même, ou en collaboration avec les services de bien-être municipaux, là où ils existent, des bureaux régionaux préposés à la distribution des allocations sociales.

b) créer, sur le plan régional, parallèlement à ses bureaux administratifs, des comités consultatifs formés de citoyens éclairés et représentant les diverses couches de la population. Ces comités seraient d'abord chargés de surveiller l'application des lois d'assistance sociale et d'aviser le ministre de la Famille des difficultés qui pourraient survenir. La C.S.N. croit que ces comités régionaux devraient éventuellement être investis d'une autorité administrative sur les bureaux régionaux préposés à la distribution des allocations sociales.

Une telle décentralisation de l'administration des lois d'assistance nous apparaît conforme et même nécessaire à la réalisation d'un service maximum aux citoyens nécessiteux. La C.S.N. considère que cette évolution est dans la ligne de l'idéal démocratique que le gouvernement de la province de Québec a mission de servir.

Lettre de Londres

L'apprentissage technique des hommes de demain

Au mois de juillet, en Grande-Bretagne, les élèves rangent leurs livres classiques et s'en vont en vacances. Pour la plupart d'entre eux, ce n'est qu'un temps d'arrêt dans la période scolaire, arrêt après lequel ils retourneront en classe pour une nouvelle année. Mais, pour certains, ces vacances marquent la fin de leurs années scolaires et leurs premiers pas dans la vie active.

A cause de l'accroissement rapide du taux des naissances que la Grande-Bretagne a connu immédiatement après la seconde guerre mondiale, le nombre des jeunes qui quittent définitivement l'école s'est accru proportionnellement au cours des dernières années. C'est pourquoi l'un des problèmes majeurs de l'industrie britannique consiste à doter ces jeunes d'un emploi dans lequel ils pourront apprendre un métier.

Les autorités gouvernementales, les syndicalistes et les organisations d'employeurs reconnaissent ce besoin, et au cours des dernières années ils ont coopéré afin que cette masse de talents naturels ne soit pas gâchée et que les jeunes aient la possibilité d'acquérir une spécialité industrielle. Ces efforts conjoints se sont matérialisés en 1960 par la mise sur pied d'un plan d'apprentissage qui met le jeune apprenti sous l'autorité directe du gouvernement pour la première année de son entraînement.

Pour les petites firmes

Dirigé par le ministère du Travail — et introduit après consultation avec le Congrès des métiers britannique, la Confédération britannique des employeurs et divers comités conjoints d'apprentissage représentant les syndicats et les employeurs — ce plan ne tend pas à remplacer le système d'apprentissage, qui reste la seule responsabilité de l'industrie; mais vise principalement à aider les firmes de petite ou moyenne importance de procurer à leurs employés toutes facilités d'apprendre un métier s'en trouvent empêchées par manque de moyens.

Les cours sont donnés dans des centres gouvernementaux d'apprentissage qui ont déjà procuré un entraînement industriel à des milliers de gens en temps de guerre et qui ont aussi servi à

réduquer les anciens combattants, une fois la guerre finie.

Tous les garçons qui suivent ces cours dans les centres gouvernementaux, érigés dans tout le pays, sont nommés par les employeurs qui doivent d'abord les embaucher comme apprentis. Pendant leur année d'apprentissage au centre gouvernemental, les apprentis sont payés par les employeurs, mais l'équipement et les professeurs nécessaires à leur formation sont payés par des fonds gouvernementaux. Après leur apprentissage aux centres, les garçons retournent à leurs employeurs qui doivent continuer de leur donner l'entraînement nécessaire pour la période habituelle d'entraînement repue dans le métier qu'ils ont choisi, habituellement 4 ans.

Notes des progrès

Les premiers garçons qui ont profité des facilités offertes aux centres gouvernementaux ont tous étudié la mécanique, mais le plan a été élargi pour permettre également l'étude de la technique de la radio et de la télévision. D'autres arrangements sont pris actuellement pour englober d'autres sujets comme la réparation des véhicules moteurs, le chauffage, la ventilation et l'électricité.

Pendant leur premier mois au centre, on étudie les garçons pour les sélectionner suivant leurs aptitudes. A la fin de ce premier mois, ceux qui n'ont pas réussi le premier examen sont renvoyés à leurs employeurs. Ceux qui restent au centre reçoivent alors un entraînement équivalent à celui dispensé par les firmes qui ont des écoles d'apprentissage adéquates et dans des conditions proches de celles qui existent dans l'industrie. A la fin de chaque mois, les employeurs reçoivent des notes quant au progrès de leurs apprentis particuliers.

Les jeunes gens sont groupés en classe de 12 élèves et suivent un syllabus établi après consultation avec les employeurs et les syndicats. Le syllabus établi pour la mécanique, par exemple, suit les recommandations du comité national conjoint des Employeurs alliés d'ateliers mécaniques, de la Fédération nationale et de la Confédération de l'industrie maritime, ainsi que des syndicats de mécaniciens pour l'entraînement et l'apprentissage de la mécanique générale. L'instruction pratique couvre le travail de base en ajustage et en tournage, ainsi que la familiarisation avec les machines-outils.

Les cours techniques et pratiques sont tous donnés par des instructeurs qualifiés. Les garçons suivent aussi les cours réguliers des collèges techniques un jour par semaine, suivant le plan mis sur pied par la plupart des employeurs pour l'entraînement de leurs apprentis.

Enthousiasme des employeurs

Bien que le système d'entraînement aux centres gouvernementaux ne soit pratiqué que depuis un an environ, les employeurs sont enthousiasmés par les résultats. En effet, ce système ne leur permet pas seulement d'accroître le nombre de leurs travailleurs qualifiés, mais les aide aussi financièrement en leur procurant des possibilités d'entraînement pendant la première année d'apprentissage, celle qui est la plus coûteuse et où les apprentis produisent le moins.

Du côté syndical, on considère ce système comme une contribution pour donner aux jeunes, nés dans les "années démographiquement fastes" d'après guerre, la possibilité d'acquérir une habileté dont ils auront besoin pour faire leur chemin dans le monde industriel si complexe de demain.



CIGARETTES

"EXPORT"

BOUT UNI
OU FILTRE

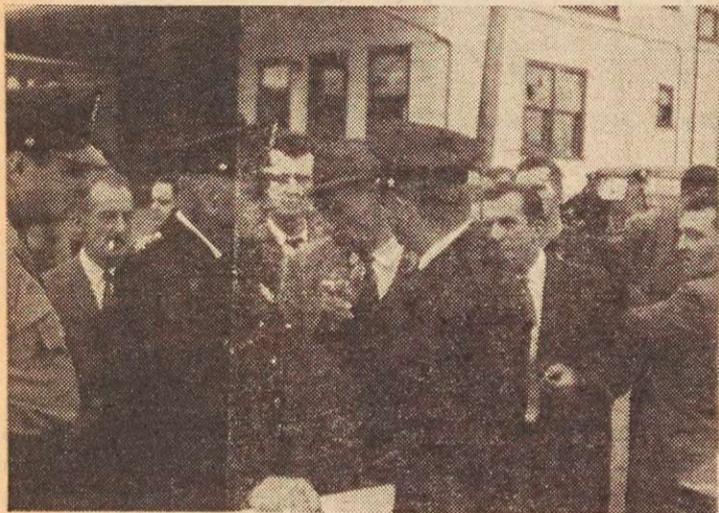
Le travail de la femme mariée, vu par la jeune fille



selon Jeanne
DUVAL,
vice-
présidente
de la C.S.N.



Lors du Congrès général de la C.S.N. des centaines de délégués se sont rendus sur les lignes de piquetage pour fraterniser avec les grévistes de Guilbault Transport.



Le chevalier Pierre Beaulé, président fondateur de la CTCC a dû se retourner dans sa tombe en "voyant" son propre fils diriger les forces policières qui "Protégeaient" les propriétés de Guilbault Transport et... les briseurs de grève. Notons cependant, pour être juste, que les policiers n'ont pas fait de "zèle".



C'était grand jour de fête à Alma au début du mois de septembre. Et pour cause, les syndicats nationaux d'Alma fêtaient leur 25e anniversaire. Les autorités religieuses et civiles s'étaient jointes aux dirigeants syndicaux pour marquer solennellement cet événement.



Les syndiqués d'Alma ne manquent pas d'initiative ni d'imagination. De nombreux chars allégoriques furent fabriqués pour que la parade de la Fête du travail 1961 soit digne d'un 25e anniversaire.

En général, on peut dire que le travail de la femme mariée est très mal vu par la jeune fille. A son avis, la femme mariée n'a pas besoin de travailler, elle ne le fait que pour se payer du luxe; elle prive d'emplois des célibataires qui, elles, n'ont que leur salaire pour vivre. Lorsqu'une période difficile dans les relations patronales-ouvrières survient la femme mariée n'est pas solidaire du groupe. Elle travaille à n'importe quelle condition ou n'importe quel salaire, ce qui lui importe c'est de gagner, si peu que ce soit, surtout si le travail lui offre des avantages, soit par les heures où il s'effectue ou la proximité où il se trouve de son foyer. Enfin, les jeunes filles nous disent que les femmes mariées ont une manière à elles seules d'intriguer pour obtenir des avancements ou des permissions qui les font honnir de la plupart des groupes de célibataires.

Reprenons si vous le voulez les objections une à une:

"La femme mariée n'a pas besoin de travailler", affirmation générale et combien gratuite dans bien des cas. La femme dont le mari gagne \$2,500 ou \$3,000 par année n'a pas beaucoup d'autre choix que d'aller travailler. La femme dont le mari est en chômage ou invalide, elle non plus n'a pas d'autre alternative que de se trouver un emploi. En éliminant les catégories dont nous venons de parler, il reste celles qui ont un mari, un mari qui travaille et qui gagne un salaire suffisant, c'est à celles-là que les célibataires s'en prennent.

Qui a raison ?

Si l'on poursuit le raisonnement qui est à la base de cette prise de position, il s'ensuivrait que seules celles qui sont dans le besoin pourraient obtenir du travail. A ce compte, beaucoup de filles devraient retourner au foyer paternel. Ce raisonnement est faux à la base, le travail n'appartient pas à celle qui a besoin du revenu qu'il procure. Il appartient à celle qui a le plus de capacités, le plus de compétence pour l'accomplir. Le travail des femmes mariées n'est en aucune manière une injustice pour les célibataires. Il est tout simplement un défi, pour celles-ci, à acquérir plus de qualifications, plus de compétences.

Enfin, vouloir retourner les femmes mariées au foyer, sous prétexte de favoriser l'accès du travail pour les jeunes, revient à nier toute valeur à l'ancienneté et à l'expérience acquises. C'est vraiment faire trop bon marché de valeurs communément admises et combien appréciées. D'ailleurs l'adoption de ce principe se retournerait dans quelques années contre celles-là mêmes qui, aujourd'hui, par paresse, par manque d'ambition, en réclament l'application.

Et la solidarité !

Les femmes mariées ne sont pas solidaires du groupe", critique qui pourrait s'appliquer à combien de jeunes filles! Si certaines femmes mariées sont prêtes à travailler à n'importe quelle

condition, combien de jeunes filles refusent d'épauler leurs compagnons ou leurs compagnes de travail sous prétexte qu'elles ne sont dans l'établissement que pour quelques mois, au plus quelques années. Et si les conditions de travail sont au pire, elles refusent encore l'effort d'une revendication concertée: "moi, je suis indépendante, si ça ne fait pas ici, j'irai travailler ailleurs". Comme on le voit, ce n'est pas le mariage qui est un certificat d'égoïsme.

Si le soin des petits intérêts personnels se retrouve dans les deux groupes, il reste que le reproche s'applique de manquer de solidarité au groupe des femmes mariées au travail, quoique, ici comme ailleurs, on rencontre d'admirables exceptions. Le manque de solidarité — par paresse ou par crainte de perdre un emploi avantageux pour une raison ou pour une autre — n'en est pas moins réel ni moins actif pour le groupe et si les femmes mariées comprenaient combien il contribue à les déprécier comme groupe, elles verraient à mettre fin à cet individualisme malsain qui les caractérise.

Les intrigues

Dernière objection: "Les femmes mariées sont des intrigantes". Critique qui comporte une partie seulement de vérité. Les femmes mariées au travail sont en général plus âgées que les jeunes filles et par conséquent ont une plus grande expérience de la vie, possèdent plus d'assurance ce qui permet comme on dit "de savoir où se placer les pieds" et qui, leur donne l'apparence d'intriguer quand souvent leur avancement ne résulte que des 2 qualités mentionnées plus haut: leur expérience de la vie et leur assurance.

Mais ici, les jeunes filles n'ont aucune raison d'apporter cet argument contre le travail des femmes mariées, car il leur est très facile de réduire à néant toute tentative d'avancement par l'entregent personnel. Il suffit d'implanter dans son milieu de tra-

vail, un syndicat qui, lui, verra à négocier un contrat de travail comportant une clause de promotion et une clause d'ancienneté qui protégera efficacement les intérêts de toutes les travailleuses: célibataires comme mariées.

Une solution

Ici comme ailleurs, la solution de bien des maux, de bien des réclamations repose dans les mains de celles même qui les forment. La concurrence des femmes mariées, dont se plaignent les jeunes filles, n'est en somme qu'un défi à leur esprit d'ambition, à acquérir des qualifications supérieures. Les promotions rapides qu'obtiennent parfois les femmes mariées, aux dépens des célibataires, peuvent être facilement supprimées par un bon contrat de travail. Mais ceci suppose de la part des célibataires l'effort nécessaire pour l'implantation du syndicalisme dans leur milieu de travail.

Reste, le manque de solidarité des femmes mariées. Seule une campagne d'éducation systématiquement organisée pourrait redresser cette mentalité désastreuse. Le remède, il est vrai, ne donnera pas de résultats demain, mais il est le seul à notre sens.

Unissons nos forces

Les jeunes filles n'ont donc que très peu de raisons de s'opposer au travail des femmes mariées. Nous avons volontairement mis de côté le point de vue qui veut que la femme mariée "doive" rester au foyer, nous réservant ce sujet pour un autre article. En conclusion, femmes et jeunes filles ont tout intérêt à unir leurs forces, elles ne doivent pas être des adversaires, mais des partenaires dans ce monde féroce du travail qui les exploite sans vergogne. C'est l'individualisme de chacun des deux groupes qui a été le facteur prédominant du maintien du travail féminin dans une zone de seconde classe. Le jour où, toutes ensemble, elles uniront leurs efforts, ce jour verra la femme accéder à un statut d'égalité, statut que lui confère son titre d'être humain. "Dieu créa l'homme — Il le fit mâle et femelle" Réclamer l'égalité c'est réclamer la restauration de l'ordre imposé au début.

**AVISEZ-NOUS
DE VOTRE
CHANGEMENT
D'ADRESSE
S.V.P.**

Voyage d'étude à New York

Les syndiqués canadiens à l'ONU

Les dernières journées d'études auxquelles ont été invités les syndiqués québécois ressemblaient peu à toutes les autres pour deux raisons bien particulières: elles eurent lieu au siège de l'O.N.U. à New York et elles furent tenues conjointement par la C.S.N. et la F.T.Q.

Le programme

Du 5 au 8 octobre courant, 22 militants syndicaux, dont 16 de la F.T.Q. et 6 de la C.S.N., ont visité l'Organisation des Nations unies et se sont initiés aux questions internationales. Le programme comprenait des sessions le matin, l'après-midi et le soir au souper. Des experts en politique internationale ont rencontré les voyageurs et leur ont adressé la parole en français. Parmi ceux-ci, se trouvait M. Marcel Cadieux, 2e assistant secrétaire d'Etat pour les Affaires extérieures du Canada.

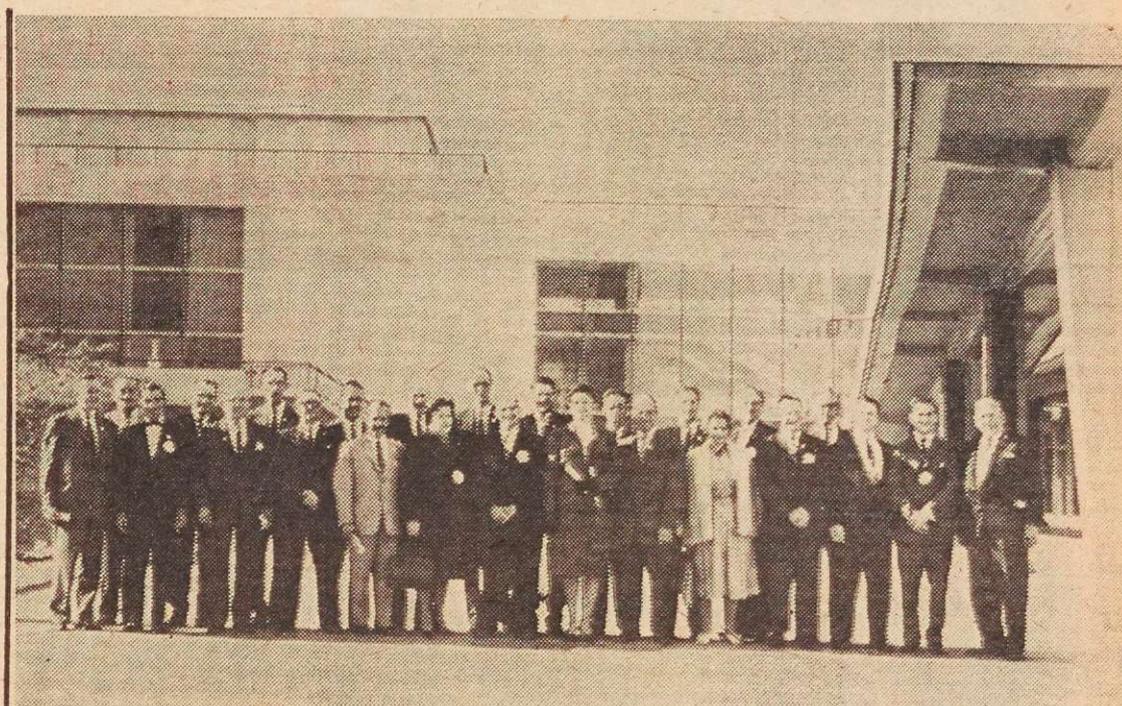
En plus des structures de l'O.N.U., les sujets discutés furent: "Les problèmes actuels de l'O.N.U. et la position canadienne", "Le programme américain de désarmement", "Les forces politiques qui font aujourd'hui l'histoire", "L'Organisation internationale du Travail", "Le syndicalisme international", "L'Afrique d'aujourd'hui".

L'intérêt du voyage

On peut facilement voir, par un tel programme, qu'il s'agissait là de véritables journées d'études tout comme celles qui se tiennent chez nous. Mais en allant à New York, les militants ont pu assister à une réunion régulière des délégués des cent pays membres de l'O.N.U., visiter les principales commissions spécialisées et se rendre compte sur place de l'urgence et de la complexité des problèmes mondiaux. Après cette visite on ne peut s'empêcher d'éprouver des sentiments de fraternité pour tous les travailleurs qui souffrent de la faim et de l'ignorance en Afrique, en Asie et en Amérique latine. On ne peut que désirer voir les gouvernements occidentaux, et le nôtre en particulier, faire le plus possible pour aider les régions sous-développées du monde et assurer de cette façon la paix à laquelle aspirent tous les hommes de bonne volonté.

Etude et action conjointe

Et parce que la C.S.N. et la F.T.Q. ont participé ensemble à ces journées d'études sur les questions internationales, elles pourront ensemble s'adresser au gouvernement fédéral pour exiger une politique extérieure de paix et de justice sociale. Voilà comment les centrales syndicales peuvent se rencontrer dans l'étude pour unir ensuite leurs efforts dans l'action. Cela est sûrement plus efficace immédiatement que d'interminables discussions sur la fusion des structures. C'est par l'étude conjointe et l'expérience de l'action



En face de l'imposant édifice des Nations Unies les syndicalistes-voyageurs se sont réunis pour sourire au "petit oiseau", . . . et à la postérité!

commune que les travailleurs découvriront les structures syndicales qui serviront le mieux tous leurs intérêts.

Le service américain d'Education ouvrière

L'organisation de la session d'études avait été confiée au service américain d'éducation ouvrière, un organisme indépendant, à New York, spécialisé dans l'élaboration de programmes semblables pour les travailleurs. Mlle Eleanor Coit, directrice, aidée de Mme M. E. Algar et autres assistants, reçut les voyageurs et facilita grandement leur séjour à New York.

La délégation de la C.S.N.

Les confrères Fernand Jolicoeur et Philippe Vaillancourt, respectivement directeur du Service d'éducation de la C.S.N. et directeur régional d'éducation du C.T.C., dirigeaient le groupe. Outre le confrère Jolicoeur, les autres délégués de la C.S.N. étaient les confrères Roland Martel, nouvel assistant au Service d'éducation de la C.S.N.; Florent Boisvert, président du Conseil central de Sherbrooke; Raynald Drolet, agent d'affaires du Conseil central de Shawinigan; Laurent Julien, secrétaire du Syndicat des Briqueteurs-maçons de Québec, et Alfred Péloquin, secrétaire du Syndicat de Marine Industries de Sorel.

Le confrère Philippe Vaillancourt

C'est le confrère Philippe Vaillancourt qui avait pris la responsabilité d'organiser le voyage, de faire toutes les réservations nécessaires et de discuter du programme avec le Service américain d'éducation ouvrière. Il faut le remercier d'avoir invité la C.S.N. à l'accompagner à New York et à bénéficier ainsi d'une session d'études qui a été un succès complet et qui devra se répéter dans l'avenir pour en faire profiter un plus grand nombre.

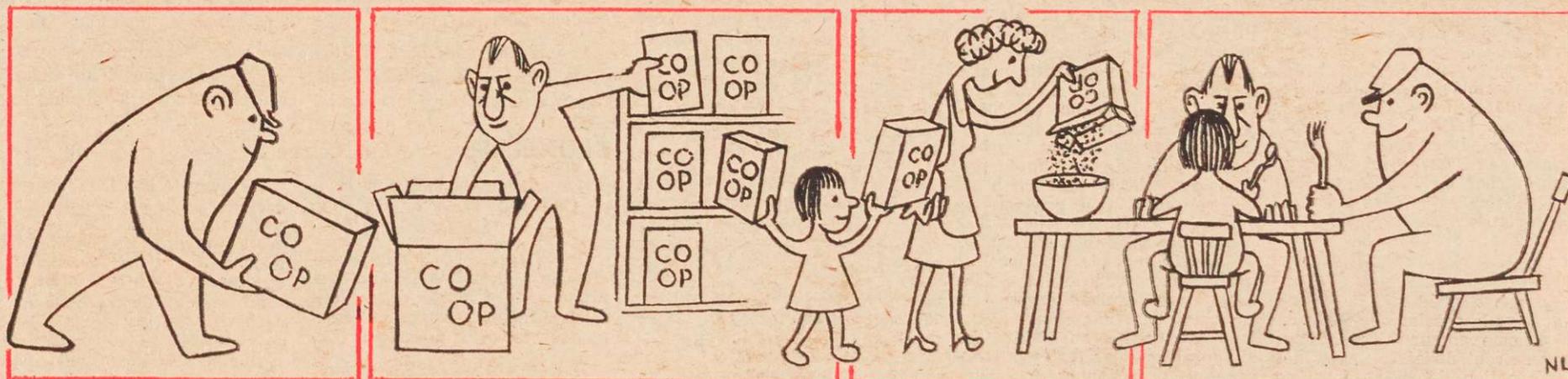
Fernand JOLICOEUR.

DERNIERE HEURE

Les journaux viennent d'annoncer qu'un colloque groupant une centaine de permanents et d'officiers de la Fédération des Travailleurs du Québec, a accepté, à la majorité des voix, la suggestion lancée par le président général de la CSN, M. Jean Marchand, et adoptée lors du Congrès de notre Confédération, concernant la formation d'un comité d'éthique syndicale. Ce comité aurait comme fonction d'étudier les conflits de juridiction survenus dans le passé, ou susceptibles de se produire dans l'avenir, entre des syndicats affiliés à l'une ou l'autre centrale.

Au moment d'aller sous presse, le Comité exécutif de la CSN n'avait pas encore été saisi officiellement de la décision de la FTQ, mais cela ne devrait pas tarder.

Consommateurs, à l'action!



Des manifestations nombreuses et variées sont présentement en voie d'organisation d'un bout à l'autre du pays pour souligner la Semaine de la Coopération qui sera célébrée cette année du 15 au 21 octobre.

Une initiative conjointe du Conseil Canadien de la Coopération et de la "Co-operative Union of Canada", cette Semaine de la Coopération poursuit plusieurs fins dont les principales sont:

- 1°) stimuler l'enthousiasme des coopérateurs et les rendre plus fiers de leur mouvement;
- 2°) faire mieux connaître aux sociétaires et les inciter à utiliser plus complètement les multi-

ples services qui leur sont offerts par leurs coopératives;

- 3°) favoriser par des rencontres et l'élaboration d'un programme commun d'action une meilleure compréhension et une plus grande collaboration entre les organisations coopératives d'un même milieu;
- 4°) attirer l'attention du grand public sur les réalisations du mouvement coopératif dans les

divers secteurs de l'activité économique et montrer comment ce même mouvement permet au peuple d'influencer l'organisation économique à son avantage et dans le sens du bien commun.

Cette année, la Semaine de la Coopération mettra l'accent tout spécialement sur les immenses possibilités qu'offre la formule coopérative aux consommateurs

pour garder le contrôle de leur pouvoir d'achat et en assurer le maximum d'efficacité.

Dans la province de Québec, cette semaine d'éducation et de propagande constituera une préparation heureuse au Congrès général des coopérateurs qui se tiendra lui-même les 23, 24 et 25 octobre et dont le thème sera précisément: "Consommateurs, à l'action!"



Jean XXIII parle au monde

* * *

Le socialisme et l'organisation corporative

L'Encyclique "Mater et Magistra" est destinée aux catholiques et aux hommes de bonne volonté pour qu'ils l'étudient, la méditent et y trouvent une orientation sûre pour leur action. Il faut donc prendre connaissance d'un tel document avec la préoccupation de rechercher la vérité en toute objectivité. Cet état d'esprit suppose que nous soyons prêts au besoin à reconsidérer certaines orientations et modifier certaines prises de position. C'est à cette condition que cette encyclique peut engendrer une réflexion plus fructueuse et favoriser une meilleure compréhension et devenir facteur d'unité.

En fait, comment a-t-on accueilli "Mater et Magistra". Les rapports de presse nous indiquent que diverses écoles de pensée, des groupes d'intérêt et divers régimes politiques y ont trouvé une confirmation de leurs prises de positions de leurs politiques et même de leurs préjugés. On a l'impression que tous n'ont pas lu le même texte. Les plus conservateurs comme les plus avancés se sont vu encouragés dans leurs tendances respectives et ont exprimé publiquement leur satisfaction. Il est curieux de constater que les gouvernements de l'Argentine, de l'Inde, de l'Espagne et de Cuba entre autres se sont réjouis de la concordance qui existe à leurs yeux entre les propositions contenues dans Mater et Magistra et leur politique. Au Brésil, diverses grandes entreprises ont publié dans les journaux de grandes annonces publicitaires pour se vanter d'avoir toujours appliqué la Doctrine sociale de l'Eglise. En somme, ils trouvent tous dans ce document ce qui leur plaît.

Ces réactions ne sont pas nouvelles et faciles à comprendre. Cependant, elles ne favorisent pas une étude objective et n'exprime pas l'ouverture d'esprit que le chef de l'Eglise est en droit d'attendre de ceux qui veulent entendre son message.

Même au Québec

Le même phénomène se produit dans la province de Québec. Ici comme ailleurs, les catholiques se sont divisés au sujet de l'intervention de l'Etat dans la vie économique. Selon leurs options antérieures, les uns sont tentés de croire que Jean XXIII pratique une ouverture à gauche et les autres continuent de penser qu'il condamne indistinctement toute forme de socialisme. D'autre part, certains ont prôné l'ordre corporatif de la société alors que d'autres se sont montrés réticents à l'égard d'un vocabulaire qui rappelait le fascis-

me et à l'égard de plans corporatifs qui ne tenaient pas compte de la réalité économique. Ceux-ci se réjouissent de ce que Jean XXIII abandonne un vocabulaire qui entretenait des polémiques, alors que ceux-là continuent d'affirmer que le Pape ne cesse de prôner l'ordre corporatif.

La Presse du 11 octobre dernier illustre bien la situation que nous venons de décrire. "Jean XXIII condamne le socialisme et prône l'organisation corporative". Telle est la conclusion du compte rendu de la conférence de M. François-Albert Angers aux membres du Club de la Place d'Armes. A notre avis, de tels propos sont susceptibles d'entretenir les confusions que Jean XXIII s'est efforcé de dissiper dans son message. Ce dernier s'est préoccupé d'éviter toute polémique et même d'éviter de fournir prétexte à des polémiques. Il a préféré développer positivement et dans toutes sa force la doctrine de l'Eglise, estimant que tout homme réfléchi trouvera dans son encyclique les enseignements qui lui permettront de juger sainement doctrines et structures.

Plusieurs socialismes ?

Peut-on affirmer que Jean XXIII "condamne le socialisme"? La lecture de Mater et Magistra ne permet pas de tirer une telle conclusion. Tout homme averti sait qu'il existe plusieurs formes de socialisme. Par conséquent, on jette de la confusion dans les esprits lorsqu'on parle de socialisme sans préciser la forme particulière que l'on vise. Le Souverain Pontife n'a pas donné d'appréciation morale des différentes formes de socialisme qui existent. Il s'est limité à rappeler la condamnation que faisait Pie XI d'une forme précise de socialisme qui considère le bien-être comme l'objectif suprême de la société, qui sacrifie la liberté humaine aux impératifs techniques de la production et qui méconnaît tout principe de véritable autorité sociale. A l'époque de Quadragesimo Anno, on qualifiait ce socialisme de modéré parce qu'il avait renoncé à certaines méthodes propres au communisme. Par conséquent, lorsqu'au Canada on affirme en s'appuyant sur les textes pontificaux et sans donner d'explications que le socialisme même modéré est condamné, on risque imprudemment d'induire les gens en erreur. En effet, la plupart des Canadiens ne connaissent qu'une forme de socialisme, celle que représentait le parti CCF et exprimée aujourd'hui par le Nouveau Parti Démocratique. Ce serait injuste à l'égard de ce parti que de laisser entendre à la population qu'il est condamné par

les autorités religieuses. On ne doit pas ignorer qu'en 1943 l'Épiscopat canadien faisait une déclaration dans le but évident de mettre fin à une mise en garde que Son Excellence Mgr Gauthier avait faite contre le parti CCF en 1934.

Au lieu de favoriser les discussions inutiles, Jean XXIII se préoccupe d'étudier d'une façon constructive la réalité de son temps. Il analyse avec beaucoup de lucidité le phénomène de socialisation; il en fait ressortir les avantages et met en garde contre les effets négatifs possibles, mais non insurmontables. Il admet comme un fait nécessaire à la vie moderne une plus grande intervention des pouvoirs publics dans la vie économique, et se préoccupe de préciser les devoirs des autorités civiles et les obligations des groupes intermédiaires et des individus pour que l'épanouissement de la personne ne soit pas compromis par cette évolution.

Il n'est point question du corporatisme

Peut-on affirmer que Jean XXIII "prône l'organisation corporative"? De toute évidence, le Souverain Pontife a voulu éviter l'emploi des expressions "corporatisme", "organisation corporative", "ordre corporatif professionnel" qui suscitaient des équivoques, des confusions et des polémiques inutiles. Par conséquent, il est pour le moins inopportun d'insister sur des expressions que le Souverain Pontife ne juge pas à propos d'utiliser. Sans chercher à préciser les formes, les régimes, les cadres et les structures de collaboration qui peuvent exister entre les agents de la vie économique, Jean XXIII insiste sur certaines IDEES fondamentales enseignées par ses prédécesseurs: Il appuie sur la nécessité de groupes intermédiaires vivants et effectivement présents à la vie économique moderne. Il rappelle qu'une saine organisation de la Société exige la collaboration organique de ces corps intermédiaires à but économique et professionnel. Il laisse cependant aux intéressés eux-mêmes le soin et la responsabilité de créer les formes de collaboration les plus appropriées et les mieux adaptées à la réalité économique.

Nous avons cru nécessaire de faire cette mise au point. Nous nous sommes efforcé de la faire sans esprit de polémique et en reconnaissant à chacun le droit d'exprimer son opinion. Nous savons que le progrès de la pensée sociale est obtenu grâce aux études et aux travaux des clercs et des laïcs compétents en matière sociale. Par ailleurs, nous estimons que ce progrès de la pensée sociale ne peut se réaliser en entretenant les équivoques et les confusions que Jean XXIII lui-même a voulu dissiper.

Henri Pichette, ptre, ch.

FERNAND PION

Assurances

Représentant la Société
d'assurance des Caisses
Populaires Desjardins.

590 CADILLAC, MONTREAL
CL. 9-2839

AUTOUR DE LA PLANÈTE

PARIS : la C.I.S.C. prend position sur la liberté syndicale et sur l'éducation des travailleurs lors de son congrès de juillet 1961.

— I —

Le Congrès de la CISC, réuni à Paris en sa XIVe session, du 28 juin au 1er juillet 1961, ayant pris connaissance du rapport d'activité du Secrétaire-Général et notamment des passages traitant de la liberté syndicale,

Rappelle que depuis sa création en 1920, la CISC n'a cessé de lutter pour la liberté syndicale, et réaffirme que cette dernière constitue un droit inaliénable du travailleur,

— Que ce droit est considéré comme étant d'une si grande importance, qu'il a été spécialement consigné dans les articles 20 et 23 de la Déclaration Universelle de l'Homme, adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies en décembre 1948.

— Que l'OIT a fixé les normes minima de cette liberté dans deux conventions (No 11, Nos 87 et 98).

Est d'avis

— que la liberté syndicale implique, en particulier, le droit

pour chaque travailleur de s'affilier à l'organisation de son choix et de fonder une nouvelle organisation s'il le désire;

— que ces organisations créées par la libre volonté des travailleurs doivent avoir le droit non seulement d'établir elles-mêmes leurs propres règlements et statuts, sans ingérer ce qui est extérieure, mais encore d'étudier et de sauvegarder, en toute liberté, les intérêts de leurs membres, et de les défendre aussi bien devant les autorités, que devant les employeurs;

— que cette liberté implique, en outre, que tout monopole accordé à une seule organisation constitue généralement une atteinte à la liberté syndicale et qu'il faut notamment que les travailleurs puissent se grouper non seulement selon leurs intérêts professionnels, mais également selon leur conception de vie.

— II —

Le Congrès a pris connaissance avec satisfaction de l'augmentation des crédits alloués pour l'extension du programme de l'OIT en matière d'éducation ouvrière. Le Congrès tient à remercier l'OIT pour sa collaboration à diverses réalisations de la CISC dans le domaine de la formation syndicale.

Le Congrès estime, cependant, que les crédits alloués jusqu'ici ne répondent nullement aux besoins immenses existant notamment dans les pays en voie de développement, où l'assistance accordée par l'OIT sur le plan de la formation syndicale peut jouer un rôle important dans la mise en place d'un mouvement syndical puissant et libre.

Le Congrès rappelle la position de la CISC selon laquelle l'éducation ouvrière doit être exclu-

sivement réservée aux organisations syndicales.

Il rappelle la résolution de la première Conférence régionale africaine de l'OIT (Lagos, décembre 1960) qui demande que l'organisation de travailleurs puisse bénéficier de la collaboration de l'OIT en matière d'éducation ouvrière, notamment sur le plan régional et national.

Le Congrès assure l'OIT de l'appui le plus complet de la CISC dans l'exécution des tâches qui lui sont dévolues en vertu de sa Constitution et de la Déclaration de Philadelphie.

Le Congrès fait appel aux gouvernements pour que l'OIT se voie accorder au plus tôt les moyens financiers nécessaires pour lui permettre de remplir convenablement sa mission.

BRUXELLES : Vanistendael au Brésil.

Le Secrétaire général de la CISC se rend en Amérique Latine

Le 19 septembre 1961, le Secrétaire général de la Confédération internationale des syndicats chrétiens, Auguste Vanistendael, est parti pour le Brésil.

Il a été chargé par "Miserior", l'oeuvre des évêques allemands pour la lutte contre la faim dans le monde, de l'étude d'un important projet de développement dans le Nord-Est du Brésil. Vanistendael mènera également des pourparlers avec DESAL, une organisation de techniciens pour le développement économique et social de l'Amérique latine, dont il est cofondateur.

Au nom de la CISC, Vanistendael engagera ensuite des pourparlers, au Chili, avec les dirigeants de la Confédération latino-américaine des syndicalistes chrétiens (CLASC) au sujet d'un renforcement de l'action de la CISC dans les différents pays de ce continent. D'autre part, les dernières dispositions seront prises en vue de la création de deux centres sociaux-chrétiens de formation de la CISC, dont l'un sera situé en Uruguay et l'autre en Amérique centrale. Enfin, Vanistendael fera une étude de la situation syndicale existante à Montevideo et à Buenos Aires. Son voyage durera environ un mois.

(Suite à la page 10)



**Plus confiants
dans l'avenir
grâce à leurs
Obligations d'Épargne**

A tout âge, on fait des *projets* — à tout âge, on a des raisons d'*économiser*. Quels que soient *vos projets*, les Obligations d'Épargne du Canada vous aideront à les réaliser plus facilement. Et il n'y a rien de tel qu'une réserve d'Obligations pour vous donner un sentiment de sécurité et de confiance dans l'avenir!

Les Obligations d'Épargne du Canada sont un placement sûr. Elles sont encaissables n'importe quand à leur pleine valeur plus l'intérêt. Les coupons représentent 4¼% la première année, 4½% chacune des six années suivantes et 5% chacune des trois dernières années.

Coupons de \$50 et plus.
Limite d'achat par personne: \$10,000.
Vous pouvez les acheter facilement au comptant ou par versements, de votre banque, courtier de placement, agent de change, société de fiducie, caisse populaire, ou de votre patron par le mode d'épargne sur le salaire.
Commandez les vôtres maintenant!

ACHETEZ LES NOUVELLES
OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU CANADA
avantageuses pour Vous et pour le Canada!

La Fédération des Travailleurs du Bâtiment du Canada donne son appui aux grévistes de la métropole

Le Comité exécutif de la Fédération des Travailleurs du Bâtiment du Canada, qui groupe 70 syndicats et représente 20,000 ouvriers de la construction dans la province de Québec s'est réuni aujourd'hui à Montréal et a étudié le conflit survenu dans l'industrie de la construction de la région métropolitaine.

En marge de ce conflit, la Fédération fait la déclaration suivante:

1. — La Fédération déplore la situation dans laquelle se trouvent les travailleurs de la construction de Montréal qui ont été précipités dans un grave différend par suite d'une mésentente avec le Builders' Exchange, à l'occasion du renouvellement du décret.

2. — La Fédération affirme que le mode traditionnel de négociation dans l'industrie de la construction qui conduisait à la passation d'un décret rendu sous l'autorité de la Loi de la convention collective est encore va-

lable et ne devrait pas être abandonné. La Loi de la convention collective a permis de réglementer le métier et de régler, sur le plan général, le salaire et les conditions de travail tout en protégeant les employeurs contre une concurrence déloyale.

3. — Toutefois, la Fédération soumet qu'en vertu de la Loi de la convention collective, les négociations ne peuvent porter que sur un certain nombre de sujets déterminés et laissent de côté plusieurs points sur lesquels il ne peut y avoir d'extension juridique à cause des transformations qui s'opèrent rapidement dans l'industrie du Bâtiment. Des problèmes sérieux se posent aux travailleurs et ces problèmes ne peuvent être résolus que par la seule loi de la convention collective. Il faut donc réviser la politique des négociations dans ce domaine de façon à corriger les lacunes de la Loi et accorder une protection plus

complète aux ouvriers du bâtiment.

4. — D'ailleurs, plusieurs organisations affiliées à la Fédération se sont déjà entendues avec des employeurs et des associations patronales en dehors de la région métropolitaine sur des conventions collectives particulières qui sont venues compléter les décrets de base. Les demandes des syndicats de la construction de Montréal ne constituent donc pas un précédent et le Builders' Exchange aurait tort de ne pas accepter de discuter des nouvelles propositions qui lui ont été soumises par les intéressés.

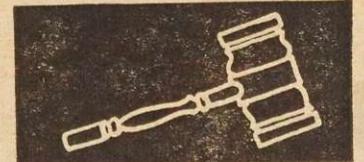
5. — Enfin, la Fédération appuie les travailleurs de la construction de Montréal et les assure de sa collaboration en vue de trouver rapidement une solution au conflit actuel.

ROSARIO GOSSELIN,
président
Fédération des Travailleurs
du Bâtiment du Canada.



Par
Pierre
Vadeboncoeur

CE QUE DIT



LA LOI

Un point de droit, un cri de guerre

Les employeurs sont furieux. Ils veulent, paraît-il, faire abroger la loi qui permet aux travailleurs congédiés pour activité syndicale de faire annuler leur congédiement par la Commission de Relations ouvrières. Ils ne se sentent plus aussi libres de pratiquer l'intimidation. Ils veulent sans doute revenir au temps où, lorsqu'un syndicat menaçait de pénétrer dans leur entreprise, ils n'avaient qu'à lever le petit doigt pour paralyser leurs employés, pour les figer dans la crainte. Le truc était simple: il consistait à congédier deux ou trois meneurs, pour effrayer le reste de la main-d'oeuvre et stopper ainsi le progrès de l'organisation syndicale. Les ouvriers congédiés n'avaient pas de recours pour obliger le patron à les reprendre. Les autres ne se sentaient pas protégés et personne n'sait plus se syndiquer.

Ce qu'il y a de nouveau, aujourd'hui, c'est que la Commission peut ordonner à l'employeur de reprendre l'employé et de lui payer son salaire perdu. Pour avoir gain de cause, le patron doit prouver qu'il a congédié l'employé pour une cause juste et suffisante. N'est-ce pas équitable?

Mais les employeurs sont affolés. Pourquoi ne sont-ils pas contents? Ils disent que la loi les place dans une mauvaise posture, car elle présume que l'employé a été congédié pour activité syndicale et c'est au patron à prouver qu'il a tout bonnement remercié son employé pour une autre cause. Eh quoi! si l'employeur l'a congédié parce qu'il n'avait pas d'ouvrage à lui donner, soit encore parce que l'employé avait commis une faute, il doit certainement pouvoir en faire la preuve!

GARE AUX PRETEXTES!

Seulement, ce n'est pas toujours facile de faire une telle preuve dans les cas où en réalité le patron a congédié l'ouvrier pour intimider sa main-d'oeuvre. Une cause de congédiement, quand on l'a sous la main, ça va; mais quand on n'en a pas réellement une et qu'on essaie de cacher le véritable motif d'un congédiement sous le couvert des prétextes qu'on a pris pour mettre l'employé dehors, c'est moins facile.

Voilà pourquoi le patronat fait à l'heure actuelle des pieds et des mains pour faire changer la loi. Ils ont lancé le cri de guerre. Sous l'ancienne loi, la seule chose possible, dans un cas de congédiement pour activité syndicale, c'était de faire condamner l'employeur à une amende, ce qui ne lui faisait pas bien mal, ne l'empêchait pas de faire à sa tête et surtout ne rassurait pas les autres employés. De plus, il fallait le poursuivre devant les tribunaux ordinaires, ce qui était long, inefficace et compliqué. Surtout, les tribunaux en question n'avaient aucun pouvoir d'imposer la réintégration de l'employé dans son emploi.

Il faut maintenir à tout prix le droit nouveau qu'ont créé ces modifications à la Loi des Relations ouvrières. Car même avec les nouvelles dispositions, il reste difficile pour l'ouvrier d'obtenir gain de cause, l'employeur pouvant toujours, avec un grain de mauvaise foi, exagérer un prétexte devant la Commission au point de le faire passer pour une véritable cause de congédiement. Nous n'avons pas un pouce de terrain à céder au patronat sur cette question. L'opinion ouvrière doit se tenir en état d'alerte là-dessus! Les articles 21a et suivants de la Loi des Relations ouvrières doivent rester!

Autour de la Planète (suite)

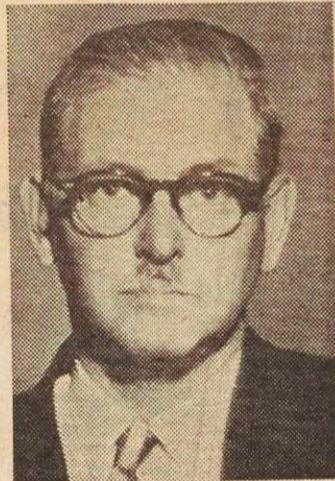
EUROPE: les transferts de travailleurs au sein de la Communauté économique européenne (Marché commun).

Le 1er septembre est entré en vigueur, au sein de la Communauté, le premier stade du libre transfert de la main-d'oeuvre. Au cours de la première période, dès qu'un emploi devient vacant dans un des pays membres et si cet emploi n'a pas été repourvu dans l'intervalle de trois semaines, communication est donnée de l'offre de place vacante à l'ensemble des pays membres. Dès qu'un travailleur accepte du travail dans un des pays membres, il a droit au renouvellement de son permis de séjour après un an et il peut continuer à remplir cet emploi. Au terme de trois ans, il a droit de prendre n'importe quelle occupation va-

cante, dans la profession pour laquelle il est qualifié; après quatre ans, il a droit à n'importe quel travail.

Des permis de travail sont accordés automatiquement pour toutes les professions accusant une certaine pénurie de main-d'oeuvre. Il ne subsistera pas de restrictions d'emploi à l'égard des travailleurs originaires de pays membres de la Communauté. D'autres mesures ont été consenties pour permettre l'égalité des conditions de travail et les facilités de transfert des familles de ces ouvriers. Trois commissions ont été créées, en vue de régler l'action conjuguée des divers pays membres, dans ce domaine.

UN OUVRIER DE LA 1ère HEURE EST REELU



M. Armand Morin, doyen du mouvement syndical dans la région Ottawa-Hull, a été réélu à l'unanimité président du Syndicat de l'industrie de l'imprimerie du diocèse d'Ottawa, affilié à la CSN, à la Fédération des métiers de l'imprimerie et de l'information, ainsi qu'au Conseil central des syndicats nationaux.

M. Morin, président-fondateur de cet organisme en 1921, a énuméré au cours de son rapport, les principales étapes qui ont caractérisé l'évolution de cet important groupement.

Le Syndicat célébrera par de grandes fêtes son 40e anniversaire de fondation le samedi 4 novembre, à l'hôtel Standish Hall de Hull.

Les autres membres de l'exécutif sont MM. Marcel Savard, 1er vice-président; P.-E. Lévesque, 2e vice-président; Roger Bénard, 3e vice-président; Mme Béatrice Thérien, 4e vice-présidente; M. Paul Tremblay, secrétaire; M. René Poirier, trésorier; M. Robert Fortin, sergent d'armes; M. Michel Guindon, directeur. L'aumônier est l'abbé René Soucy.

Les élections furent présidées par M. Robert Boucher, président du Conseil central des syndicats nationaux.

CAISSE NATIONALE D'ÉCONOMIE
UNE MUTUELLE
D'ASSURANCE-VIE
41 ouest, rue St-Jacques, Montréal



"PROTECTION DE LA FAMILLE"

- Une seule police protège toute la famille!
- Le plan moderne que les familles attendaient!
- Beaucoup plus de protection pour un prix vraiment réduit!

Bureaux à :

MONTREAL — JOLIETTE — ST-JEAN
QUEBEC — SHERBROOKE — OTTAWA

Trade Unionists From Four Continents Meet In Montreal In November

The board of directors of the International Confederation of Christian Trade Unions will convene in Montreal Nov. 6 to 9, CNTU General President Jean Marchand announced today.

The board's meeting marks an historic date in Canadian labor history for it is the first time an international organization meets in our country.

ICCTU officers represent millions of organized workers from four continents. Among them in Montreal will be Eugène Descamps, Secretary general of the French Confederation of Christian Workers; A. Cool, President of the Belgian Confederation of Christian Workers and Auguste Vanistendael, ICCTU Secretary. Other participants are from the Netherlands, Switzerland, Vietnam, Chile and the Congo.

Health Insurance Advocated By CNTU

C.N.T.U. will ask for immediate establishment of health insurance when it is scheduled to appear before the Royal Inquiry Commission on Health early next year.

C.N.T.U. executive officers today agreed on the basic proposal to be submitted to the Commission.

Their request for health insurance is in line with previous policy decisions by the C.N.T.U.'s general convention, supreme ruling body of the labour organization.

In its brief, the C.N.T.U. will insist that every citizen be covered by the health insurance plan. It feels that the choice of a physician should be left to the sick under any circumstances, but will ask that physicians be denied the possibility of extolling ad-

ditional fees from their patients, whatever their financial position.

It goes without saying, the brief adds, that professional medical bodies should be consulted when the time comes to determine the level of fees. The plan should be broad enough to provide for special cases and to make totally unwarranted any direct charge to a customer.

Secretary General Marcel Pepin also announced that C.N.T.U. officers had agreed to contact the labour-farmer and the cooperative movements and press them into presenting a joint brief to the Royal Commission.

He recalled that the three organizations had joined together sometime ago in submitting a brief on hospital insurance to the provincial government.

WORTH KNOWING

Uniform Wages

The Textile Federation (CNTU) condemns the Belding Corticelli Company for refusing to give its Way's Mill employees the same wages that it gives workers in its Coaticook plant. Way's Mill employees went on strike Sept. 5, 1961, and the company installed microphones on the picket lines in order to "learn the strikers' opinions". Wouldn't it be simpler if it bargained in good faith!

Unionism, Yes — Favoritism, No!

Some 150 Sorel workers recently displayed their intention to find work in their own area. All skilled workers, they asked the building trades' international unions to give them priority at nearby projects. The workers do not oppose the principle of international unions, but they don't agree that the company should itself determine which union shall represent its employees before the projects get underway...

Still Deadlocked at Ste. Anne de la Pocatiere

A second conciliation meeting was held under the chairmanship of Mr. G. Charbonneau, Labour Department conciliator, on Sept. 26, to arrive at a settlement for the 80 employees of three Ste. Anne institutions: the Seminary, the Agricultural School and the Convent of the Sisters of the Charity. The attempt to sign the employees' first collective agreement dates back to last April.

Picketing for 23 Months

A 52-year old Salmon Arm, B.C., grandmother walked picket lines for 23 months, eight hours a day, five days per week. Along with two other employees, she set up picket lines in front of the store where they had been refused an increase in salary. Cold and snow prevented them from holding out. But their union's secretary said the fight would continue with pamphlets and booklets.

Request for Certification in the Shoe Industry —

The Federation of store and office workers (CNTU) has submitted to the Labour Relations Board 14 requests for union certification, affecting employees from 84 shoe stores in the Montreal area. The demand caps a broad organization campaign in the sector.

Food and Commerce —

The Montreal Board of Trade is opposed to the labour agreement scheduled to come into effect in October in the Food and Commerce industry. Under provisions of a law-decree, the agreement will regulate food store closing hours in the metropolitan area. In a letter to the Minister, the Board of Trade contends that groceries and chain stores were not consulted regarding this matter.

Creation of a Public Assistance Committee —

Hon. Emilien Lafrancé is expected to call a meeting of all social agencies and municipal departments co-operating with the Department of Family and Social Welfare for the distribution of public and unemployment assistance funds shortly, in Quebec. This general meeting comes on the heels of a series of visits made by the director of social assistance services and his assistants in many of the centres affected by unemployment.

CHMC Hesitates to Finance New Housing —

With too many houses available in the Montreal area, the city authorities seem to encounter some difficulties in completing their urban renovation and low-cost housing program. The Central Home and Mortgage Corporation is said to be reluctant to finance new projects due to the fact it has several hundred flats available.

Canadian Families Buy at Super-markets —

An inquiry conducted among Canadian consumers in 74 cities from St. John's, Newfoundland, to Victoria, B.C., under sponsorship of the Canadian Association of Daily Publishers, showed that most Canadian families do their shopping in super-markets, the nightmare of small grocers. It showed that 75% shopped at supermarkets and 25% at independent grocers.

A ne pas manquer —
La C.S.N.
à la télévision

A C.F.T.M.-T.V., canal 10, tous les lundis à 11 h. 10 p.m. Les téléspectateurs de la vieille capitale peuvent voir la chronique à C.F.C.M.-T.V. le dimanche après-midi à 4 h. 50 p.m. La Chronique est également télédiffusée sur trois autres postes le samedi soir: C.H.L.T.-T.V. Sherbrooke, à 6 h. 20 p.m., C.K.R.S.-T.V. Jonquière à 7 h. 45 p.m. et C.J.B.R.-T.V. Rimouski à 7 h 45 p.m.

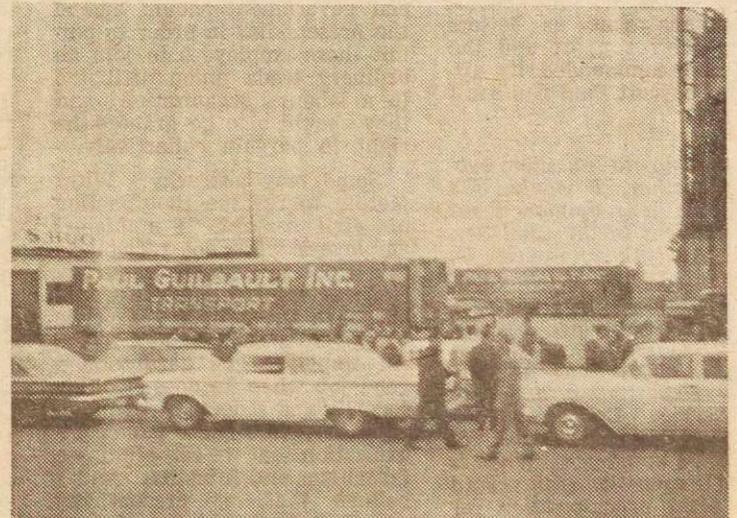
LE COLLEGE DU TRAVAIL DE LA CSN

- fête cette année son dixième anniversaire
- à cette occasion, le Service d'Éducation de la CSN se propose d'offrir aux militants syndicaux un programme d'un intérêt spécial
- le Collège du Travail s'ouvrira au tout début de novembre, si vous songez à y participer, demandez une copie du programme au Service d'Éducation de la CSN, 155 est, boul. Charest, Québec ou 1001, rue St-Denis, Montréal.



LA CIGARETTE
LA PLUS DOUCE,
LA PLUS SAVOUREUSE

Hundreds of delegates to the last C.N.T.U. general Convention went on the picket line at Guilbault's Transport to support our friends of the truckers' union who stand on the picket line since May 16th.



LABOUR CNTU

Social Assistance Must Be Democratized And Decentralized

C.N.T.U. President Jean Marchand made the following statements to the press regarding provincial social assistance measures

"Early last August, the Quebec Council of Charities had suggested in a brief to the Department of Family and Social Welfare that the provincial government take upon itself the entire distribution of social welfare funds, through regional offices. Hon. Emilien Lafrance had approved in principle and had said that the provincial government was getting ready to legislate on this matter. It will be recalled that the CNTU had then given its whole-hearted approval to this move, through its executive committee. It still is our feeling that organizations devoted to social welfare should not be overburdened with purely administrative functions. Subsequent measures adopted by the provincial government, however, did more harm than good.

Drastic changes

On September 1st, immediate and drastic changes were brought to the age-old system of social allowances distribution by a ministerial decree. At few days notice, social welfare agencies were asked to transfer the bulk of their files to offices of the Commission of Social Allowances. The decision came prior to establishment of the mechanisms which would have been necessary to make it efficient. We'll cite but one case in support of our assertion. The Social Welfare Department of the City of Montreal employs more than 300 people to distribute social funds to the public. The provincial government hoped to pass the load over to six persons employed in the Montreal office branch of the Family and Social Welfare Department.

The government appears to have acted much too fast on the

basis of certain reports denouncing neglect and abuses in the allocation of social funds in various areas of the province. With regards to provincially-administered social assistance and federally-administered unemployment insurance, the CNTU has always claimed that the government should be careful not to inflict punishment upon the immense majority in order to curb abuses committed by a few. We feel that government has other means to insure against abuses. In any case, the labour movement more than anyone else deplores such abuses and would be happy to co-operate with the government to eliminate them. But we maintain that general regulations cannot be based upon particular cases.

Social welfare agencies were not long in complaining to the provincial government about this abrupt change. As should be expected, they stood on the side of their customers: the wanting.

Premier Jean Lesage then, on September 8, read the contents of a new ministerial decree, adopted the previous evening, partly deferring the application of the government's decision about the transfer of responsibilities. Thus the delay granted private agencies was extended till January 1. The Premier simultaneously announced the new scale rates under the Unemployment Assistance Act.

On the back of the unemployed

From authorized sources, we learn that these modifications tend to save the Provincial Treasury about \$20 millions. The CNTU cannot admit that savings be realized on the back of the unemployed, thus increasing their want and reducing their purchasing power which is essential to the upsurge of our economy.

The CNTU asks the provincial government to return to former

unemployment assistance rates and to the traditional distribution methods of social funds until the day when an extensive study will enable it to plan a policy based on reality.

This move back to the status quo is all the more vital since the Minister of Family and Social Welfare, Hon. Emilien Lafrance, announced recently the impending establishment of a consultative board to advise the government on social matters. It would seem unacceptable to us that this Committee be faced with a fait accompli. On the other hand, it is with great pleasure that the CNTU offers to the Minister its full co-operation for the study of social assistance problems.

We call for more democracy

To insure maximum efficiency to social assistance measures, the CNTU feels that the provincial government should eventually:

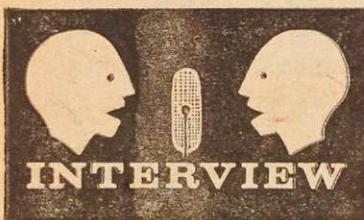
a) establish on its own, or in co-operation with municipal welfare departments wherever they exist, regional offices for the distribution of social allowances;

b) set up on a regional basis, parallel with administrative offices, consultative commissions composed of enlightened citizens from all walks of life. These committees would be responsible for application of the laws and would advise the Minister of Family about any problems which might arise. The CNTU believes that these committees should eventually have authority over administrative offices entrusted with the distribution of social funds.

Such decentralization of the administration of social assistance services appears to us as essential to the achievement of maximum efficiency. This evolution, the CNTU feels, is in line with the democratic ideal which the provincial government is being called upon to serve.



LABOUR's reporter recently met with CNTU Secretary General Marcel Pepin and discussed union activities.



Q.—Mr. Pepin, what is the situation in the truckers' dispute?

A.—The truckers' dispute — no doubt you mean that at Paul Guilbault, Inc., on since May 16 and about which there were demonstrations at the last CNTU convention — hasn't progressed since that convention. The strike takes on new dimensions, however, especially since several Canada Packers' employees, United Packinghouse Workers (CLC), were suspended from their work last week for refusing to cooperate with a scab from Guilbault's... The suspension was lifted after two days, all employees reinstated, and their union is bargaining for lost pay.

But this serves to indicate that the conflict is quite likely to broaden considering the way it has developed. You may also recall that some weeks ago, Montreal employees of Batters' Container, who belong to the United Brotherhood of Carpenters-Joiners of America, struck for two days because the company was using Paul Guilbault Inc. to transport its goods. Other unions sent us letters offering their support and the QFL has recommended its affiliates to boycott Paul Guilbault Inc.

Q.—Passing to another subject altogether, I would like you to give your opinion about an amendment to the Civil Service Act recently approved by Parliament. This amendment was to authorize civil servants to form associations, without collective bargaining to discuss and offer suggestions to the Finance Department and the Civil Service Commission regarding working conditions of government employees. What is the CNTU's position with regard to the right of association for civil servants?

A.—The amendment which was recently adopted by the

Senate and the House of Commons goes further than your question. It stipulates that the Finance Minister must consult with representative organizations before establishing salaries of the various categories of civil servants. This amendment is an improvement insofar as civil servants until now had no say about their working conditions even if they were entitled to form associations, trade unions or to join a labour organization. The only possible thing for them was to bring pressure upon the government. With this amendment now, they can be heard and the government is forced to hear their representations.

The amendment however doesn't go far enough, as far as we are concerned. Civil servants should be allowed to bargain collectively. This brings us to another point, not very far apart, the case of provincial employees.

You are aware that in the province of Quebec, government employees are now trying to form a trade union. They want to join a union because at present time their working conditions are determined by government alone. Job security is almost non-existent. We know about employees who have been working for the government for ten years and still have no permanent status. They have been employed on a temporary basis during all that time. The provincial government should amend the present law in order to permit those employees to join an ordinary trade union affiliated to a labour organization and they should also be granted the right to bargain collectively.

Some may ask why? Why? Merely to revalue the function of civil servant. If municipal employees were not recognized this right in present laws, you can rest assured that we would not have the calibre of civic employees which we now know. An employee can hardly do a good job when he doesn't enjoy security and a decent treatment. It is only through a labour organization that we can eliminate favoritism and injustice. And I believe that, at present, the government should see it as a duty to allow his employees, as it does other categories of employees, to bargain collectively.

Marchand Speaks On Hydro-Electric Industry

That the president of the Chambre de Commerce, Mr. Claude Beaubien, should uphold the rights of private enterprise in the hydro-electric industry will surprise no one. The company of which he is vice president (Aluminum Company of Canada) owns many hydro plants and Mr. Beaubien stood valiantly to protect his own interests. What may not be understood so easily is why the Chambre de Commerce approved Mr. Beaubien's statements.

Fortunately however, his arguments are not likely to impress many people. The millions that privately-owned public utility industries give to the State in the form of taxes will never make one forget the many more millions that the State loses in the form of profits by private companies.

Mr. Beaubien wants to look as the good prince. He asserts that public enterprise may serve a useful purpose in distributing

power where private industry cannot do it profitably. This will permit him to observe subsequently that State enterprises are neither profitable, nor efficient. The argument is too coarse for anyone to be fooled by it. It is an old trick that has been used more than once in the case of railroads and airlines. The State is conceded the least profitable lines and private industry stays with the most profitable sectors.

If there is an area where the provincial government must intervene, it is that of the hydro-electric industry. There is a natural resource which the national community can easily exploit to the benefit of the population. It is through rational and economic exploitation of hydro power that we will be able to effect certain economic planning and exert some influence upon the industrial development of our province. To achieve this, the State of Quebec must exer-



cize rigid control over the exploitation of our hydraulic resources. The best way to exercise this control is for the Quebec-Hydro, a State enterprise, to expand more and more and to invade even those fields which had been granted to private enterprise.

Jean MARCHAND.